

Brochure  
d'information sur  
les immigrés et  
l'intégration

i

---

F  
A  
K  
T  
A

---

2008



## Préface

La Direction de l'Intégration et de la Diversité (IMDi) a regroupé dans la présente brochure un certain nombre de notions, de chiffres et d'informations concernant l'immigration et l'intégration, dans le but de les rendre aisément accessibles au public.

La définition de ce qu'il y a lieu de considérer comme des faits importants et qu'il est bon de connaître peut souvent faire débat. Cette brochure n'a pas pour vocation de couvrir l'ensemble de la thématique évoquée, ni de fournir des chiffres et des indications indiscutables.

Aussi l'IMDi souhaite-t-elle que lui soient transmises toutes observations et propositions éventuelles concernant les chiffres, commentaires, sources et choix de données figurant dans cette brochure, dont il pourrait lui être utile de disposer en vue de l'édition suivante. Ces observations peuvent être envoyées à l'adresse suivante : [post@imdi.no](mailto:post@imdi.no).

Nous adressons nos remerciements les plus vifs à tous ceux qui ont collaboré à la réalisation de ce travail, et tout particulièrement aux personnels de la Direction de l'immigration (UDI) et du Bureau national des statistiques (SSB) pour la qualité des informations fournies et leur grande disponibilité.

Oslo, août 2008

Osmund Kaldheim  
Directeur  
Direction de l'Intégration  
et de la Diversité (IMDi)



# Tables des matières

▶ 1. Les acteurs dans le domaine de l'immigration	5
▶ 2. Quelques concepts-clefs	13
▶ 3. La population immigrée	18
▶ 4. Les demandeurs d'asile et les réfugiés	29
▶ 5. L'immigration au titre du travail	35
▶ 6. L'immigration familiale et les modèles matrimoniaux	39
▶ 7. Domiciliation et qualification	44
▶ 8. Emploi, revenus et chômage	51
▶ 9. Allocation d'éducation parentale et jardin d'enfants	56
▶ 10. Le parcours éducatif	60
▶ 11. La protection de l'enfance	64
▶ 12. Les mariages forcés	65
▶ 13. Les mutilations sexuelles	66
▶ 14. La criminalité	68
▶ 15. La participation électorale	71
▶ 16. Les attitudes de la population vis-à-vis de l'immigration et de l'intégration	73
▶ 17. Oslo	76
▶ 18. Les aspects financiers – quelques chiffres-clefs concernant le budget de l'État	80
▶ 19. Les organismes d'envergure nationale 2007	81
▶ 20. Les organisations non gouvernementales	83
▶ 21. Quelques adresses Internet utiles pour un complément d'information	84
▶ 22. Documentation de référence	88

# 1. Les acteurs dans le domaine de l'immigration

## **Le Parlement :**



C'est au Parlement qu'il revient de fixer les cadres des politiques menées sur les questions relatives aux réfugiés, à l'immigration et à l'intégration. Il définit également ceux impartis au travail d'intégration réalisé sur le plan communal, par le biais de la loi sur l'intégration (*Introduksjonsloven*), et en définissant le montant des aides à l'intégration attribuées aux communes au titre de l'hébergement des réfugiés.

## **Le Ministère du Travail et de l'Inclusion sociale (AID) :**

L'AID est l'instance responsable au plus haut niveau des politiques relatives aux réfugiés, à l'immigration et à l'intégration. L'UDI, l'IMDi et l'UNE sont placés sous la houlette de ce ministère, qui les dirige notamment au travers des lois, règlements, budgets et décisions d'affectation de fonds.



## **La Direction de l'immigration (UDI) :**

La Direction de l'immigration (UDI) est l'instance centrale au sein du système administratif dont relèvent les étrangers présents sur le sol norvégien. L'UDI est à la fois chargée de mettre en œuvre la politique gouvernementale en



matière d'immigration et d'accueil des réfugiés, et de contribuer à l'élaboration de cette politique. L'UDI doit réguler l'immigration en assurant le traitement des demandes portant sur les différents types de titres de séjour et permis de travail, et veiller à la protection des réfugiés en prenant en charge les demandes d'asile. Cette instance est aussi responsable de la mise en application des mesures en matière d'asile, et du reste du dispositif d'accueil. Elle sous-traite contre rémunération les opérations d'accueil auprès d'opérateurs de terrain qui peuvent être des organismes associatifs, des services communaux ou des acteurs à caractère commercial.


### **La Commission de recours en matière d'immigration (UNE) :**



L'UNE est un organe administratif indépendant qui traite les demandes de recours à l'encontre des décisions prises par l'UDI au titre de la loi et du règlement sur l'immigration. Cette commission dépend administrativement de l'AID. En tant qu'organe chargé d'interpréter la loi, sa position dans la hiérarchie la place au-dessus de l'UDI, et sa pratique vaut jurisprudence pour cette dernière.

### **La Direction de l'Intégration et de la Diversité (IMDi) :**

L'IMDi doit mettre en œuvre la politique en matière d'intégration et de diversité relevant du champ d'action du Ministère du Travail et de l'Inclusion sociale (AID), jouer le rôle de centre de compétence sur les questions d'intégration et de diversité, et encourager les acteurs



communaux et autres à effectuer leurs tâches respectives dans ce domaine. Il revient également à l'IMDi de fournir, sous la forme d'une mise à jour des connaissances et d'une synthèse des expériences acquises, les prémisses sur lesquelles vient s'appuyer le développement de la politique d'immigration. En tant que centre de compétence, l'IMDi doit regrouper et diffuser les faits connus, constituer une documentation et travailler à l'évolution des mentalités. L'instrument juridique principal dont dispose l'IMDi est la loi sur l'intégration, (*Introduksjonsloven*). Les moyens financiers dont elle dispose couvrent entre autres l'aide à l'intégration et les subventions en matière de recherche et de développement. L'IMDi a géré en 2008 des aides financières dont le montant total s'élevait approximativement à 4,3 milliards de couronnes norvégiennes.

L'IMDi a notamment pour tâches essentielles de loger les réfugiés qui obtiennent de séjourner en Norvège, de faire en sorte que les nouveaux arrivants entrent rapidement dans le monde du travail ou intègrent sans retard une formation, d'augmenter le taux d'emploi parmi les immigrés et leurs descendants, de veiller à l'égalité de traitement de la part des services publics, et de jouer le rôle d'autorité nationale de référence en ce qui concerne le travail des interprètes. En outre, l'IMDi est responsable de quatre des mesures du plan d'action gouvernemental contre les mariages forcés.




## **Les agences pour l'emploi (NAV) :**

Toutes les agences locales pour l'emploi proposent également des services aux immigrés. Cette fraction de la population, qui est confrontée à des difficultés de degrés variables sur le marché de l'emploi, a besoin de services adaptés en matière de protection sociale et de travail. C'est pourquoi quatre agences spéciales ont été créées, sous le nom de NAV Intro, à Oslo, Bergen, Kristiansand et Trondheim. Ces agences offrent des services tels que des formations à la recherche d'emploi/formations préprofessionnelles, des entretiens d'orientation, un suivi sur les lieux de stage et une préparation permettant aux demandeurs d'emploi de mieux tirer parti des autres services proposés par les agences NAV jusqu'à leur entrée dans le monde du travail.



## **La police :**

La police de l'immigration (PU) a pour missions principales l'enregistrement des demandeurs d'asile, l'enquête sur l'itinéraire des demandeurs, la constatation de l'identité des intéressés, la préparation et l'exécution des décisions définitives de rejet portant sur des demandes d'asile, la coordination et le contrôle qualitatif des opérations de transport lors des expulsions. Les 27 circonscriptions de police reçoivent et préparent les demandes de titres de séjour et de permis de travail, et traitent une part importante des demandes reçues. Les dossiers que la police n'est pas en mesure de traiter par ses propres moyens sont transmis à l'UDI.



### **Les délégations norvégiennes à l'étranger :**

Les délégations norvégiennes à l'étranger jouent un rôle important en tant que service de première ligne destiné aux étrangers qui souhaitent se rendre ou s'installer en Norvège. Elles dispensent l'information relative aux règles et procédures, traitent les demandes de visas de tourisme, reçoivent et préparent les demandes de visas et de séjour qui sont du ressort de l'UDI. Les dossiers que ces délégations ne sont pas en mesure de traiter sont transmises à l'UDI.

### **Les communes :**

Les communes assument un rôle central dans le travail visant à créer les conditions de l'intégration et de la diversité au plan local. Les communes, en coopération avec l'IMDi, hébergent les réfugiés. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2004, ce travail d'intégration est régi par la loi dite *introduksjonsloven*. Cette loi a pour objet de faire en sorte qu'une initiation au norvégien et à la connaissance de la société norvégienne soit dispensée aux réfugiés et à leurs proches ayant bénéficié d'un regroupement familial ; elle compte également des dispositions en vue de les préparer à la vie professionnelle. Les communes doivent également veiller à ce que l'offre générale en matière de services publics soit adaptée à une population multiculturelle.



### **Le Bureau national des statistiques :**

Le SSB est l'organisme national chargé de recueillir, traiter et transmettre les statistiques officielles. C'est à lui qu'incombe, au plus haut niveau, la responsabilité de couvrir les besoins en termes de statistiques concernant la société norvégienne. Selon la loi sur les statistiques de 1989, le SSB est habilité à définir les chiffres officiels, et coordonne toutes les études statistiques officielles réalisées en Norvège. Le SSB effectue des études dans de multiples domaines, dont ceux de l'immigration et de l'intégration.


### **La Commission de liaison entre la population immigrée et les pouvoirs publics (KIM) :**

La KIM est une instance à vocation consultative, nommée tous les quatre ans par le gouvernement norvégien. Cette commission doit créer les conditions nécessaires au dialogue entre les minorités et les autorités, fournir à celles-ci des conseils, et prendre des initiatives sur des questions qui revêtent une importance de principe pour les communautés minoritaires.

### **Vox – le centre national d'apprentissage en milieu professionnel :**

Vox, institut national placé sous l'autorité du Ministère de l'Éducation et de la Recherche, œuvre à rehausser le niveau de compétence des adultes, recueille et transmet des connaissances nouvelles concernant la didactique à l'adresse de cette tranche de population. Il est en charge






de l'élaboration des programmes d'apprentissage en langue norvégienne et connaissance de la société destinés aux immigrés adultes.

### **Le groupe de travail pour la lutte contre les mariages forcés :**

Ce groupe de travail est composé de représentants de l'IMDi, de la Direction de l'immigration (UDI), de la Direction de la police (POD) et de la Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille (Bufdir). Il s'agit d'une instance nationale à vocation consultative, qui intervient en première ligne dans le travail sur des dossiers concrets en relation avec la pratique du mariage forcé. Cette équipe travaille également, dans le même contexte, sur les problèmes en lien avec le contrôle de l'honneur familial et la violence . Elle doit contribuer à accroître les connaissances en la matière, en organisant des conférences et en élaborant une documentation de référence. Le Groupe de travail est passé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 sous l'autorité de l'IMDi.

### **Les associations de bénévoles :**

Toute une série d'associations nationales et locales assument l'organisation de divers groupes de population immigrée, proposent des lieux de rencontre pour les personnes provenant d'horizons différents, et/ou travaillent d'autre manière sur des projets ayant pour objectif l'intégration et l'insertion sociale. La Croix Rouge offre notamment les services de guides pour les réfugiés, l'organisme *Selvhjelp for innvandrere og flyktninger*



(Auto-assistance pour les immigrés et les réfugiés)  
assiste les personnes issues de l'immigration dans leurs  
relation avec les services publics, tandis que l'*Antirasistisk  
Senter* (Centre antiraciste) lutte contre le racisme et la  
discrimination.


## 2. Quelques concepts-clefs

**Droit d’asile :** Droit de séjour pour les personnes qui craignent légitimement des persécutions au motif de leur appartenance ethnique, de leur religion, de leur nationalité, de leurs opinions politiques ou de leur adhésion à un groupe particulier. Le droit d’asile se traduit notamment par une protection contre le risque de renvoi du réfugié vers la zone géographique où il peut à juste raison craindre d’être persécuté. L’asile donne également un certain nombre de droits durant le séjour dans le pays d’accueil. Les ressortissants étrangers auxquels est accordé le droit d’asile en Norvège obtiennent le statut de réfugié.

Source : UDI


### **Centre d’accueil pour demandeurs d’asile :**

Structure d’hébergement proposée à titre non obligatoire aux demandeurs d’asile arrivés en Norvège. Ces centres d’accueil répondent à des normes simples ; ils fonctionnent selon le principe de l’entretien des locaux par leurs occupants. Une aide de première nécessité en matière alimentaire et vestimentaire est fournie aux personnes concernées. L’UDI est responsable du fonctionnement de ces centres et de l’ensemble du système d’accueil. Il sous-traite les opérations correspondantes auprès d’opérateurs qui peuvent être des organismes associatifs, des services communaux ou des acteurs à caractère commercial. L’approbation politique de la commune n’est




pas nécessaire si les autorisations concernant l'usage des surfaces et des bâtiments concernés sont en bonne et due forme.

Source : UDI




**Demandeur d'asile** : Personne qui sollicite des pouvoirs publics, à titre individuel et sans que sa démarche ait fait l'objet d'une déclaration préalable, une protection et la reconnaissance de son statut de réfugié. La personne en question est qualifiée de demandeur d'asile jusqu'à ce que sa demande ait fait l'objet d'une décision.

Source : UDI



**Domiciliation** : Un logement est attribué aux réfugiés en réinstallation et anciens demandeurs d'asile ayant obtenu une autorisation de séjour, par le biais d'une collaboration entre l'État, la Direction de l'Intégration et de la Diversité (IMDi) et les communes. Pour les communes, l'attribution d'un domicile aux réfugiés est une tâche à caractère non obligatoire. La plupart des réfugiés présents sur le sol norvégien sont logés avec l'aide des services publics.



Source : IMDi

**Immigration familiale** : L'autorisation de résider en Norvège peut être accordée à des étrangers qui comptent des Norvégiens dans leur famille et aux ressortissants étrangers séjournant légalement en Norvège. L'immigration familiale est avant tout accordée à des membres de la famille proche, conjoint, partenaire PACS ou concubin déclaré depuis deux ans, enfant de moins de 18 ans. Pour obtenir un regroupement familial,



il est en général exigé de disposer des moyens financiers permettant d'assurer l'entretien de la famille. Pour les demandes déposées après le 21 juillet 2008, le montant exigible correspond à des revenus de catégorie 8, soit 215 200 couronnes norvégiennes par an.

Source : UDI

**Réfugié :** Ce terme désigne les réfugiés en réinstallation et les bénéficiaires du droit d'asile. En Norvège, il désigne aussi fréquemment des personnes auxquelles a été accordée une protection ou une autorisation de séjour pour raisons humanitaires après une demande d'asile. Les statistiques du SSB utilisent le concept d'« anciens réfugiés » pour des personnes résidant en Norvège et qui y sont arrivées après avoir fui leur pays, y compris les membres de la famille des réfugiés eux-mêmes, que ces personnes aient ou non obtenu le statut officiel de réfugiés (tel que le définit la Convention relative au statut des réfugiés).

Source : UDI et SSB

**Pays non occidentaux :** Asie – Turquie incluse -, Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Europe de l'Est. Par « pays occidentaux » il convient d'entendre : les pays nordiques, l'Europe de l'Ouest (à l'exclusion de la Turquie), l'Amérique du Nord et l'Océanie. Les qualificatifs « occidental » et « non occidental » et les catégories correspondantes font actuellement l'objet d'un réexamen par les soins du SSB. Ils sont appelés à être remplacés.



**Population immigrée** : Groupe constitué de personnes dont les deux parents sont nés à l'étranger. Ces personnes peuvent soit avoir immigré en Norvège (immigrés ou immigrés de la première génération), soit être nés en Norvège de deux parents nés à l'étranger (descendants). « Personnes issues de l'immigration » : cette expression est synonyme de « personnes appartenant à la population immigrée ».

Source : SSB


**Immigration/émigration** : Pour qu'une personne puisse être considérée comme ayant immigré en Norvège ou ayant émigré de Norvège, son changement de résidence doit être consigné dans le registre central d'état civil. Le changement de pays de résidence doit être déclaré si l'intéressé « a l'intention » de prolonger son séjour au-delà de six mois. Cependant, de nombreuses personnes, notamment des salariés originaires des nouveaux États membres de l'EEE, n'effectuent pas la déclaration, soit parce qu'elles ne sont pas concernées par cette obligation, en raison de la courte durée de leur séjour, soit parce qu'elles omettent de s'y plier, en dépit de la règle en vigueur.

Source : SSB

**Permis de séjour** : Autorisation permettant de séjourner en Norvège pendant plus de trois mois. Pour les ressortissants de l'Union européenne, ce permis de séjour autorise à travailler. Pour les personnes originaires d'autres pays, le permis de travail est souvent associé au permis de séjour. Les citoyens des pays nordiques n'ont pas besoin de permis de séjour pour résider en Norvège.

Source : UDI





**Réfugié réinstallé :** Personne autorisée à entrer sur le territoire norvégien dans le cadre d'une action organisée par l'UDI et le Haut Commissaire des Nations Unies aux Réfugiés (UNHCR/HCNUR). Le quota annuel est fixé par le Parlement, sur proposition du gouvernement.

Source : UDI

**Personne née à l'étranger :** Les statistiques de l'OCDE considèrent comme « nées à l'étranger » toutes les personnes nées dans un pays autre que la Norvège, quelle que soit l'origine de leurs parents et grands-parents. Cette catégorie est à distinguer de celle des « immigrés de première génération » utilisée par le SSB, et qui comprend les personnes nées à l'étranger dont les deux parents et les quatre grands-parents sont également nés hors de Norvège.

Source : OCDE/SSB



Vous trouverez d'autres concepts-clés à la page d'accueil du Ministère du Travail et de l'Inclusion sociale :

[http://www.regjeringen.no/nb/dep/aid/tema/integrering/sentrale\\_begreper.html?id=85923](http://www.regjeringen.no/nb/dep/aid/tema/integrering/sentrale_begreper.html?id=85923)

### 3. La population immigrée

Bien que l'immigration à destination de la Norvège augmente, la part que représente dans le pays la population immigrée restait relativement peu élevée au début de l'année 2008, se situant dans la moyenne des pays membres de l'OCDE,

- ▶ avec 9,7 % d'immigrés par rapport à la population totale.
- ▶ Le groupe désigné par le terme de population immigrée comptait 460 000 personnes,
- ▶ celui des immigrés proprement dits 381 000 personnes (soit 83 % de la population immigrée).
- ▶ Les descendants d'immigrés étaient au nombre de 79 000 (17 % de la population immigrée).
- ▶ On comptait 113 000 ressortissants de pays occidentaux (2,4 % de la population totale).
- ▶ Les ressortissants de pays non occidentaux étaient au nombre de 347 000 (7,3 % de la population).

Source : SSB

- ▶ En 2005, 8,2 % des personnes résidant en Norvège étaient nées à l'étranger. Les chiffres correspondants pour la Suède et le Danemark étaient respectivement de 12,4 et 6,5 %.

Source : OCDE

### Population immigrée : Les 10 groupes les plus importants au 1.1.2008

Pays	Nombre	Augmentation de 2007 à 2008	Pourcentage par rapport à la population immigrée
Pologne	32 069	13 240	7,0 %
Pakistan	29 134	868	6,3 %
Suède	26 244	1 740	5,7 %
Irak	22 881	1 450	5,0 %
Somalie	21 795	2 111	4,7 %
Vietnam	19 226	425	4,2 %
Danemark	19 220	142	4,2 %
Allemagne	17 472	3 001	3,8 %
Bosnie- Herzégovine	15 649	260	3,4 %
Iran	15 134	476	3,3 %

Source : SSB

**Pourcentages de personnes nées à l'étranger par rapport à la population totale dans certains pays de l'OCDE. 2005. Il convient d'attirer l'attention sur le fait que la définition des « personnes nées à l'étranger » appliquée par l'OCDE diffère de celle de la population immigrée telle qu'elle est utilisée plus haut.**

<b>Pays</b>	<b>Proportion</b>	<b>Pays</b>	<b>Proportion</b>
Luxembourg	33,4 %	Pays-Bas	10,6 %
Australie	23,8 %	Grande-Bretagne	9,7 %
Suisse	23,8 %	Norvège	8,2 %
Nouvelle Zélande	19,4 %	France	8,1 %
Canada	19,1 %	Danemark	6,5 %
Autriche	13,5 %	Portugal	6,3 %
États-Unis	12,9 %	République tchèque	5,1 %
Suède	12,4 %	Finlande	3,4 %
Belgique	12,1 %	Hongrie	3,3 %
Irlande	11,0 %	Mexique	0,4 %

Source : OCDE

## **L'immigration en 2007 :**

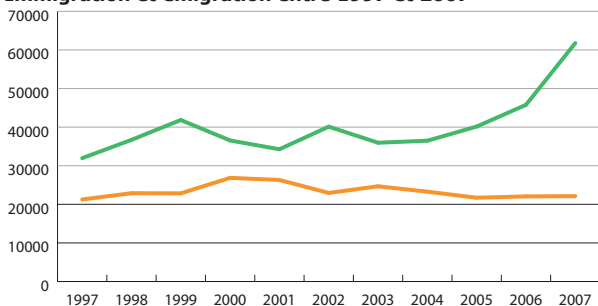
- ▶ En 2007 ont été enregistrés 62 000 cas d'immigration en Norvège, et 22 000 cas de sortie du territoire, ce qui donne une immigration nette correspondant à 40 000 personnes.
- ▶ Entre 2006 et 2007, l'immigration nette a augmenté de 16 000 personnes, soit presque 67 % .
- ▶ Elle n'a jamais atteint un niveau aussi important. L'immigration à destination de la Norvège connaît donc une forte augmentation, liée en premier lieu au travail. L'émigration, quant à elle, a concerné un peu plus de 20 000 personnes par an au cours des dix dernières années.
- ▶ Les Polonais constituent le groupe d'immigrés de loin le plus important, suivis par les Allemands et les Suédois.
- ▶ 573 ressortissants pakistanais sont arrivés en Norvège, tandis que 179 quittaient le territoire, ce qui donne une immigration nette de 394. Pour 19 groupes nationaux, le chiffre de l'immigration nette s'est révélé important.
- ▶ Pour les ressortissants de l'ex-Yougoslavie, le chiffre de l'immigration nette était inférieur à 700.

## Immigration, émigration et immigration nette pour l'année 2007 – 10 groupes principaux

	Arrivées	Départs	Immigration nette
Total	61 774	22 122	39 652
Pologne	14 160	1 250	12 910
Allemagne	3 794	741	3 053
Suède	4 432	2 326	2 106
Lituanie	2 350	305	2 045
Somalie	1 636	135	1 501
Philippines	1 615	316	1 299
Russie	1 450	234	1 216
Thaïlande	1 155	153	1 002
Irak	968	140	828
Inde	998	210	788

Source : SSB

## Immigration et émigration entre 1997 et 2007



Source : SSB

— Arrivées — Départs

### L'immigration en 2006 – répartition par motivations :

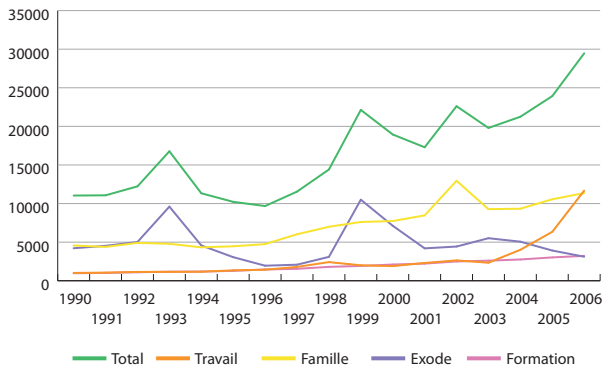
Parmi les motivations avancées, la recherche d'un travail est passée, en 2006 – fait nouveau – devant le regroupement familial, pour les personnes originaires de zones autres que celle des pays nordiques, et qui immigraient en Norvège pour la première fois. Au cours des dernières années, la proportion de l'immigration au titre du travail a augmenté, tandis que diminuait celle des personnes sollicitant une protection. En 2007 et 2008, le nombre des arrivants en quête d'un emploi a encore augmenté (voir au chapitre 5 les chiffres de l'UDI concernant les permis de travail), et celui des demandeurs d'asile s'est également accru (chiffres de l'UDI relatifs aux demandes d'asile, chapitre 4).

### Primo-arrivants parmi les personnes originaires de zones autres que celle des pays nordiques : répartition selon la situation antérieure de l'immigré, 2006

Motivation	Nombre	Proportion
Total	29 462	100 %
Travail	11 678	40 %
Famille	11 355	39 %
Fuite	3 115	11 %
Formation	3 223	11 %
Autre	91	0 %

Source : SSB (chiffres de l'immigration de 2007, répartis selon la situation antérieure de l'immigré publiés le 2 octobre 2008)

### Primo-arrivants parmi les immigrants originaires de zones autres que celle des pays nordiques, répartis par motivations, 1990-2006



Source : SSB (chiffres de l'immigration pour l'année 2007 répartis par motivations, publiés le 2 octobre 2008)

## La population immigrée dans les communes :

Toutes les communes de Norvège comptent des immigrés parmi leurs habitants, mais presque la moitié de la population immigrée (43 %) est installée à Oslo et Akershus, et seulement 5 % en Norvège du Nord. La proportion la plus importante concerne Oslo, où 25 % de la population est issue de l'immigration.

Toutes les communes à l'exception de deux (Beiarn et Osen) ont un certain nombre d'habitants originaires de pays *non occidentaux*, mais cette partie de la population immigrée est très concentrée autour des grandes villes et dans la zone centrale que constituent les départements de l'Est.

### Les 10 premières communes en termes de population immigrée (origines occidentales et non occidentales), au 01.01.2008

Commune	Nombre	Groupes les plus importants
1. Oslo	139 878	Pakistan
2. Bergen	23 682	Pologne
3. Stavanger	16 636	Grande-Bretagne
4. Bærum	14 293	Pologne
5. Trondheim	14 147	Turquie
6. Drammen	11 624	Turquie
7. Kristiansand	9 237	Vietnam
8. Skedsmo	7 264	Vietnam
9. Fredrikstad	7 204	Irak
10. Sandnes	6 828	Vietnam

Source : SSB

## Les 10 premières communes pour la population immigrée d'origine non occidentale au 1.1.2008

Commune :	Nombre :
1. Oslo	115 574
2. Bergen	18 235
3. Stavanger	11 453
4. Trondheim	10 702
5. Drammen	10 138
6. Bærum	9 371
7. Kristiansand	7 328
8. Skedsmo	6 091
9. Fredrikstad	5 699
10. Sandnes	5 310
Total	199 901

Source : SSB

**Les 10 premières communes pour la population immigrée d'origine non occidentale par rapport à la population totale, au 1.1.2008**

1. Oslo	20,6 %
2. Drammen	16,9 %
3. Lørenskog	14,1 %
4. Skedsmo	13,2 %
5. Askim	12,2 %
6. Rælingen	11,1 %
7. Moss	10,8 %
8. Ås	9,7 %
9. Stavanger	9,6 %
10. Lier	9,5 %

Source : SSB

## **Projection de l'évolution de la population immigrée :**

Une projection effectuée par le SSB montre que la population immigrée est probablement appelée à augmenter de façon importante entre 2008 et 2060. Les calculs appliqués font néanmoins l'objet d'une grande incertitude, essentiellement liée aux chiffres de l'immigration, qui sont sujets à de fortes variations. À titre d'exemple, 16 000 personnes de plus sont arrivées sur le territoire norvégien en 2007, par rapport à l'année précédente.

- ▶ La population immigrée devrait passer de 460 000 à un chiffre compris entre 1,1 et 2,6 millions de personnes en 2060, sachant que la population totale – actuellement de 4,7 millions d'habitants – devrait se situer entre 5,3 et 8,5 millions.
- ▶ La population immigrée devrait ainsi représenter entre 21 et 31 % de l'ensemble des habitants.

Source : SSB

## 4. Les demandeurs d'asile et les réfugiés

La Direction de l'immigration (UDI) est en charge du traitement des demandes portant sur les différents titres de séjour et de travail, ainsi que du fonctionnement des centres d'hébergement pour demandeurs d'asile et de l'ensemble du système d'accueil à destination de ces personnes. L'UDI sous-traite les opérations d'accueil auprès de sous-traitants qui peuvent être soit des organismes associatifs, soit des communes, soit des opérateurs à caractère commercial. L'approbation politique des communes n'est pas nécessaire, à condition que toutes les autorisations d'utilisation des terrains et bâtiments concernés soient disponibles en bonne et due forme.

### **Demandes d'asile 2007 :**

Après avoir connu une diminution pendant plusieurs années, le nombre des demandeurs d'asile a recommencé à augmenter en 2007, en particulier à partir du mois d'août :

- ▶ Plus de 6 500 personnes ont en effet déposé une demande d'asile en 2007.
- ▶ Les demandeurs étaient originaires de 106 pays différents.
- ▶ Les plus nombreux étaient originaires d'Irak, de Russie et d'Érythrée.
- ▶ Dans un cas sur quatre environ, il s'agissait d'enfants (1568).

- ▶ Les mineurs isolés représentaient 6 % des demandeurs (403).
- ▶ La plupart arrivaient d'Irak, d'Afghanistan et d'Érythrée.

Source : UDI

### **Les demandes d'asile au cours de la première moitié de l'année 2008 :**

- ▶ Durant cette période, presque 5 400 personnes ont déposé une demande d'asile, ce qui représente une augmentation de 120 % par rapport à la première moitié de l'année 2007.
- ▶ Sur l'ensemble, 8 % étaient des mineurs isolés (423).

Source : UDI

### **Pronostics relatifs aux demandes d'asile pour l'année 2008 :**

- ▶ Les pronostics de l'UDI pour l'année 2008 évaluent à 15 000 le nombre des demandeurs d'asile, qui étaient 6500 en 2007.

Source : UDI

### **Personnes hébergées dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile :**

- ▶ À la fin du mois de juin 2008, près de 9 300 personnes étaient hébergées dans les 66 centres d'accueil. 3 sur 10 étaient originaires d'Irak ou d'Érythrée.
- ▶ Le nombre des centres d'accueil, qui était passé de 75 à 66 au cours de l'année 2006, puis à 61 en 2007, a de

nouveau augmenté durant la premier semestre 2008, revenant au nombre initial de 66.

- ▶ Les dépenses encourues pour le fonctionnement de ces centres d'accueil, de 930,3 millions en 2006, est descendu à 835,5 millions de couronnes en 2007. Pour 2008, la somme allouée par révision du budget national a été fixée à 1 152,4 millions de couronnes.
- ▶ À la fin de l'année 2007, les personnes hébergées dans ces centres étaient originaires de 94 pays .
- ▶ Environ 7 500 personnes ont quitté un centre d'accueil en 2007 après avoir obtenu un logement, ou en raison de leur expulsion, de leur retour volontaire ou de leur départ pour un endroit déclaré ou non.
- ▶ En 2007, un peu moins de 2 300 personnes ont quitté les centres d'hébergement sans laisser d'adresse. Ceci représente 30 % de tous les départs. Les personnes concernées peuvent être rentrées chez elles, parties vers un autre pays avec l'intention d'y demander l'asile, ou s'être installées dans un lieu inconnu en Norvège. Dans 1 300 cas, une déclaration d'adresse est intervenue ultérieurement.

Source : UDI

### **Nombre de personnes ayant trouvé refuge en Norvège au cours des cinq dernières années :**

Le nombre de personnes réfugiées en Norvège a décréu entre 2003 et 2006, pour augmenter de nouveau fortement en 2007.

Le tableau ci-dessous tient compte de toutes les personnes qui ont obtenu de séjourner en Norvège à la suite d'une demande d'asile, que l'autorisation ait été obtenue en première instance auprès de l'UDI, ou par recours auprès de l'UNE. Les décisions sont réparties par année d'obtention du droit d'asile, quelle que soit la date de dépôt de la demande. Les réfugiés réinstallés sont également inclus dans l'ensemble.

### Personnes ayant obtenu l'asile entre 2003 et 2007

	Total	UDI	UNE	Réfugiés réinstallés
2007	5 846	2 935	1 561	1 350
2006	3 198	1 682	524	992
2005	3 997	2 480	575	942
2004	4 926	3 480	688	758
2003	4 946	3 557	240	1 149

Source : UDI

### Permis de séjour délivrés par l'UDI en 2007 à la suite d'une demande d'asile :

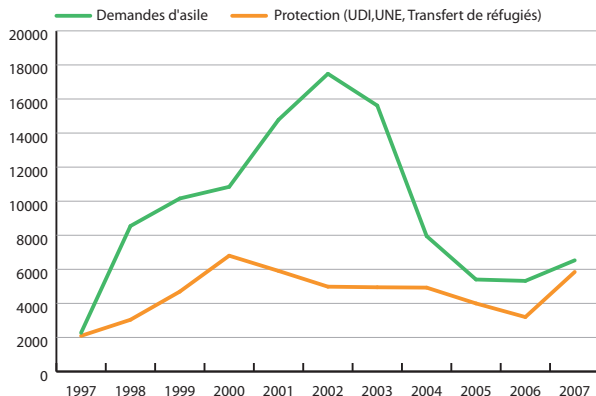
Les personnes ayant obtenu de séjourner en Norvège après une demande d'asile étaient pour une bonne part originaires de pays où se déroulaient des guerres ou des conflits (les permis obtenus par recours auprès de l'UNE ne sont pas inclus) :

- Plus de 2 900 personnes ont obtenu un permis de séjour après une demande d'asile.

- ▶ La plupart de ces autorisations ont été délivrées à des ressortissants de Somalie, d'Irak, de Russie et d'Érythrée.
- ▶ On comptait parmi ces personnes 860 enfants.
- ▶ Les femmes ont été plus nombreuses à obtenir le permis de séjour en première instance (67 % de femmes, contre 54 % d'hommes).

Source : UDI

### Nombres des demandes d'asile et des permis de séjour obtenus au cours de la période 1997–2007



Source : UDI

## Les séjours à titre de réfugié réinstallé :

En 2007, le nombre des personnes auxquelles a été délivré un permis de séjour en Norvège à titre de réfugié réinstallé a augmenté par rapport à 2006 :

- ▶ Ces arrivées ont concerné 1 106 personnes en 2007, contre 992 en 2006. Le nombre total de permis de séjour délivrés a atteint 1 350, contre 924 en 2006. Ces personnes n'entrent pas nécessairement sur le territoire norvégien durant l'année d'acceptation de leur dossier.
- ▶ La plupart étaient originaire du Myanmar (Birmanie), de République Démocratique du Congo et d'Irak.
- ▶ Les enfants représentaient 43 % de l'ensemble des réfugiés réinstallés.
- ▶ Les hommes étaient plus nombreux que les femmes dans cette catégorie d'arrivants.

Source : UDI

## Personnes arrivées en tant que réfugiés :

Les statistiques du SSB concernant les personnes arrivées en tant que réfugiés (y compris celles ayant bénéficié d'un regroupement familial suite à l'accueil d'un réfugié) ont montré que ce groupe représentait 30 % de la population immigrée présente sur le sol norvégien au début de l'année 2007.

- ▶ Le nombre de personnes établies en Norvège, arrivées en tant que réfugiés, se montait à 125 100 (ou 2,7 % de la population totale).
- ▶ La plupart venaient d'Irak (16 800), de Somalie (14 000) et de Bosnie-Herzégovine (12 500).

Source : SSB (les chiffres au 1.1.2008 seront publiés le 15 septembre 2008)

## 5. L'immigration au titre du travail

Les trois groupes nationaux ayant fourni le plus d'immigrés en 2007 provenaient de pays connus pour alimenter l'immigration du travail. La Norvège a ainsi accueilli 14 000 Polonais, 4 300 Suédois et 3 600 Allemands.

Source : SSB

Pour être décomptées dans les statistiques d'immigration du SSB, les personnes concernées doivent être inscrites sur les registres d'état civil, ce qui suppose un séjour en Norvège d'au moins six mois. Les personnes disposant de permis de travail d'une durée inférieure à six mois ne sont pas considérées comme résidant en Norvège. C'est l'une des raisons pour lesquelles les chiffres de l'UDI concernant les permis de travail délivrés ne correspondent pas aux statistiques du SSB sur l'immigration.

### **Permis de travail 2007 :**

- ▶ Près de 98 000 permis de travail ont été établis, renouvellements compris.
- ▶ La plupart de ces autorisations ont été délivrées à des ressortissants polonais, lituaniens, allemands, slovaques et lettons.
- ▶ 80 % des bénéficiaires étaient des hommes, et 48 % étaient âgés de moins de 30 ans.

- ▶ En moyenne, le nombre des personnes titulaires d'un permis de travail norvégien étaient au nombre de 70 000.
- ▶ 85 % des permis de travail délivrés pour la première fois ont été accordés en application de la réglementation de l'EEE.
- ▶ Au total, 45 % des permis de séjour au titre de l'immigration familiale ont été délivrés à des personnes ayant bénéficié d'un regroupement familial suite à un cas d'immigration au titre du travail.
- ▶ 37 % de ces personnes étaient originaires de Pologne.
- ▶ Environ 1 800 autorisations de regroupement familial concernaient des enfants polonais.

Source : UDI

### **Permis de travail délivrés au cours du premier semestre 2008 :**

- ▶ À la fin du mois de juin 2008, environ 50 000 permis de travail avaient été délivrés. Dans pratiquement la moitié des cas, il s'agissait de renouvellements.
- ▶ La plupart de ces permis ont bénéficié à des ressortissants polonais, lituaniens, allemands, roumains, slovaques et lettons.
- ▶ Le nombre des permis de travail accordés à des ressortissants roumains a connu une forte augmentation, passant de 711 à 1 468 au cours du premier semestre 2008.
- ▶ Au 1<sup>er</sup> juillet, près de 101 000 personnes étaient titulaires d'un permis de travail en cours de validité.

## **La situation des immigrés du travail originaires de Pologne et des pays baltes en Norvège :**

L'IMD a effectué une enquête parmi les immigrés du travail originaires de Pologne et des pays baltes domiciliés en Norvège (inscrits à l'état civil), sur la base d'un questionnaire téléphonique et d'entretiens en groupe avec des salariés immigrés polonais. Cette enquête a notamment révélé ce qui suit :

- ▶ Très peu de ces personnes sont confrontées à de mauvaises conditions de travail ou victimes d'une exploitation abusive. Une nette majorité de ces salariés occupent des emplois correspondant à leur formation et à leurs compétences.
- ▶ L'un des problèmes rencontrés réside dans le fait que les femmes dotées d'un bagage éducatif élevé restent à l'écart du monde du travail, ou doivent se contenter d'emplois pour lesquels elles sont surqualifiées.
- ▶ Très peu nombreuses sont celles qui déclarent subir de mauvaises conditions de travail ou une exploitation abusive.
- ▶ Durant leur première année en Norvège, la plupart de ces personnes ressentent vivement un besoin d'information dans de vastes domaines. L'obstacle principal qu'elles rencontrent à cet égard est lié à une insuffisante maîtrise du norvégien ou de l'anglais.
- ▶ La nécessité et le souhait d'acquérir des connaissances en norvégien, ou d'améliorer celles existantes apparaissent clairement.
- ▶ Les immigrés du travail d'origine polonaise ne souhaitent apprendre le norvégien qu'au bout d'un séjour long dans le pays.

- ▶ Les immigrés du travail souhaitent profiter de l'offre locale en matière de loisirs et entrer dans des réseaux de relations sociales auxquels participent des Norvégiens.
- ▶ À la question de savoir si elles seront encore domiciliées en Norvège dans cinq ans, 7 personnes sur 10 répondent qu'elles en sont tout à fait certaines, ou que cette hypothèse leur paraît probable.

Source : Rapport de l'IMD de janvier 2008 :

*Vi blir ... Om arbeidsinnvandring fra Polen og Baltikum* (« Nous resterons... De l'immigration du travail en provenance de Pologne et des pays baltes »).

## 6. L'immigration familiale et les modèles matrimoniaux

### **L'immigration familiale :**

En 2007, plus de 17 900 personnes ont bénéficié d'un regroupement familial. Il s'agit du chiffre le plus élevé jamais atteint, avec environ 3 900 personnes de plus qu'en 2006. L'augmentation du volume de l'immigration familiale en provenance des nouveaux États membres de l'UE comme la Pologne et la Lituanie s'est poursuivie en 2007.

## Immigration familiale – les 10 premiers pays pour l'année 2007

Nationalité :	Nombre d'autorisations	Évolution de 2006 à 2007	Nombre de personnes de sexe féminin (enfants et adultes)	Nombre d'enfants
Total	17 913	+ 3 932	11 914	8 066
Pologne	3 292	+ 1 590	2 322	1 813
Allemagne	1 456	688	952	823
Thaïlande	1 073	130	921	314
Somalie	1 003	90	533	730
Russie	658	63	502	239
Lituanie	643	261	433	392
Philippines	618	206	490	176
Pays-Bas	509	85	305	307
Inde	496	250	360	190
États-Unis	453	43	275	160

Source : UDI

- ▶ Les trois pays pour lesquels l'augmentation entre 2006 et 2007 est la plus forte sont connus pour alimenter l'immigration du travail : Pologne (+ 1 590), Allemagne (+ 688) et Lituanie (+ 261).
- ▶ Sur l'ensemble des adultes ayant obtenu en 2007 un permis de séjour au titre d'un regroupement familial, 81 % étaient des femmes.

- ▶ 45 % de ces permis ont été délivrés pour des enfants. Les cinq premiers pays pour le nombre d'enfants ayant bénéficié d'un regroupement familial étaient : la Pologne, l'Allemagne, la Somalie, la Lituanie et la Thaïlande. Au total, ces pays représentent 50 % de l'ensemble des permis de séjour délivrés à des enfants.
- ▶ En 2007, plus de 1 800 enfants polonais ont bénéficié d'un regroupement familial.

Source : UDI

### **Les modèles matrimoniaux :**

- ▶ Chaque année, le nombre de mariages entre des personnes issues de l'immigration et des Norvégiens de souche est supérieur à celui des unions entre immigrés.
- ▶ Les hommes sont plus nombreux que les femmes à choisir un conjoint ayant résidé hors de Norvège avant le mariage. Entre 1996 et 2004, ces mariages mixtes ont été le fait de 15 000 hommes et de 7 500 femmes non issus de l'immigration.
- ▶ Une proportion importante des femmes originaires de Thaïlande, des Philippines et de Russie épousent des Norvégiens de souche.
- ▶ De nombreux immigrés d'origine non occidentale prennent pour conjoints des personnes qui ne résidaient pas en Norvège au moment du mariage. Ceci concerne en particulier les ressortissants pakistanais, turcs et marocains.
- ▶ Peu de descendants d'immigrés ont atteint l'âge matrimonial, et ces personnes se marient en général plus tard que les immigrés de la première génération.

**Mariages contractés entre 1996 et 2004 par des femmes d'origine étrangère résidant en Norvège. Groupes de pays sélectionnés**

	<b>Se sont mariées</b>	<b>Ont épousé une personne résidant hors de Norvège au moment du mariage</b>	<b>Ont épousé un Norvégien de souche</b>
Pakistan, 1 <sup>re</sup> génération	741	74 %	1,9 %
Pakistan, descendants	586	77 %	1,4 %
Turquie, 1 <sup>re</sup> génération	557	77 %	7,5 %
Turquie, descendants	172	74 %	2,9 %
Vietnam (1 <sup>re</sup> génération + descendants)	868	30 %	11,3 %
Sri Lanka (1 <sup>re</sup> génération + descendants)	661	30 %	5,4 %

Source : SSB : Daugstad (2006)

**Mariages contractés entre 1996 et 2004 par des hommes d'origine étrangère résidant en Norvège. Groupes de pays sélectionnés**

	Se sont mariés	Proportion Ont épousé une personne résidant hors de Norvège au moment du mariage	Proportion Ont épousé une Norvégienne de souche
Pakistan, 1 <sup>re</sup> génération	1 125	76 %	4,1 %
Pakistan, descendants	475	76 %	1,5 %
Turquie, 1 <sup>re</sup> génération	838	76 %	11 %
Turquie, descendants	96	70 %	4,2 %
Vietnam (1 <sup>re</sup> génération + descendants)	1 378	63 %	0,1 %
Sri Lanka (1 <sup>re</sup> génération + descendants)	1 197	58 %	4,2 %

Source : SSB : Daugstad (2006)

## 7. Domiciliation et qualification

### **Domiciliation :**

La plupart des réfugiés présents sur le sol norvégien obtiennent un logement par l'intermédiaire des pouvoirs publics. Pour les réfugiés réinstallés et les anciens demandeurs d'asile auxquels a été accordé un permis de séjour, l'obtention d'un logement passe par la collaboration entre l'État – représenté par la Direction de l'Intégration et de la Diversité (IMDi) – et les communes. L'hébergement des réfugiés est pour ces dernières une tâche à caractère non obligatoire.

- ▶ En 2007, des demandes de logement au bénéfice de réfugiés ont été déposées dans 211 communes.
- ▶ 193 y ont répondu positivement.
- ▶ Les six communes où les réfugiés étaient logés en plus grand nombre en 2007 étaient Oslo (331 personnes), Bergen (220), Trondheim (195), Kristiansand (136), Bodø (93) et Fredrikstad (89).

Source : IMDi (Rapport sur la domiciliation des réfugiés au 31.12.2007)

- ▶ Pour 2008, les besoins en terme de logement ont été estimés à 5 018 personnes, ce qui représente 1 192 personnes de plus qu'en 2007, année où ce type de mesures a concerné 3 826 personnes.

- ▶ Durant le premier semestre 2008, 416 personnes de plus qu'au premier semestre 2007 se sont vu attribuer un logement.
- ▶ Le temps d'attente moyen entre le moment de l'obtention du permis de séjour et l'attribution d'un logement dans une commune a augmenté, passant de 4,8 mois au 31.12.2007 à 5,3 mois au 30.06.2008.
- ▶ Au cours de la même période, le nombre de personnes qui ont dû attendre plus de 6 mois est passé de 85 à 499. L'un des objectifs fixés consisterait à faire en sorte que cette attente entre la délivrance des permis de séjour et de travail et l'affectation d'un domicile ne dépasse pas un délai maximal de 6 mois.
- ▶ Au mois de juin 2008, 188 enfants étaient concernés par ce délai d'attente excessif.
- ▶ Au même moment, le nombre de personnes accueillies en Norvège et attendant l'attribution d'un logement se montait à 1 404, dont 536 hommes seuls.

Source : IMDi (Rapport sur l'hébergement des réfugiés au mois de juin 2008)

### **Le cursus d'intégration :**

La loi sur l'intégration attribue aux nouveaux arrivants le droit et le devoir de participer, dans un délai de deux ans, à un cursus d'intégration à plein temps. Ce droit et ce devoir concernent les étrangers nouvellement arrivés en Norvège, âgés de 18 à 55 ans, auxquels fait défaut une qualification de base, et qui : a) ont obtenu le droit d'asile ; b) ont le statut de réfugiés réinstallés avec autorisation d'entrée sur le territoire ; c) ont obtenu un permis de séjour pour raisons humanitaires suite à une

demande d'asile, ou une protection collective dans les cas de fuite de population massive ; d) ont bénéficié d'un regroupement familial sollicité par une personne relevant de l'un des cas cités précédemment. Selon le SSB, ce dispositif d'intégration a touché environ 8 000 participants par an entre 2005 et 2007.

- ▶ L'IMDI a recueilli des renseignements auprès des communes (ou quartiers) concernant le statut des participants qui ont suivi jusqu'au bout ce cursus d'intégration au cours de l'année 2007. Les comptes rendus fournis par les communes/quartiers montrent que la moitié des participants entrent dans le monde du travail ou entament une formation à l'issue du cursus, qu'il ait été suivi intégralement ou interrompu.
- ▶ Le nombre d'entrées dans le monde du travail et de débuts de formation est légèrement plus important lorsque le cursus regroupe un petit nombre ou un nombre moyen de participants (jusqu'à 100 personnes) que lorsqu'il en compte davantage (plus de 100 participants).
- ▶ Selon les rapports présentés par les communes, 71 % des personnes y ayant assisté au moins partiellement au cours de l'année 2007 n'étaient pas bénéficiaires d'aides financières à la fin du cursus. Ce résultat peut signifier soit que les intéressés sont entrés dans la vie professionnelle et parviennent à gagner leur vie, soit qu'ils sont financièrement assistés par leur famille ou d'autres personnes.

Source : IMDi

► **L'évaluation du Fafo :**

Le Fafo (Institut de recherche sur la vie professionnelle et la protection sociale), en collaboration avec l'Institut de recherches en sciences sociales (*Institutt for samfunnsforskning*), a évalué le dispositif d'intégration mis en place en 2007. Une part importante de ce travail a consisté à observer ce que sont devenues les personnes ayant suivi les cursus d'intégration au cours des deux années d'application de la loi, c'est à dire entre le 1<sup>er</sup> septembre 2004 et le 1<sup>er</sup> septembre 2006. L'évaluation du Fafo montre que 60 % des participants sont entrés dans la vie professionnelle et/ou ont commencé une formation.

Source : Fafo : Kavli et al. (2007)

► **Le rapport de contrôle du SSB :**

Le Bureau national des statistiques édite annuellement une publication intitulée « Rapport de contrôle du dispositif d'intégration ». Le rapport de contrôle pour l'année 2007 décrit la relation à la vie professionnelle des personnes ayant achevé le cursus au cours de l'année 2005, telle qu'observée au mois de novembre 2006. Le but du rapport annuel de contrôle est de suivre les participants sur une période relativement longue, une fois le cursus achevé, et d'évaluer cette évolution au fil des années suivantes. Le SSB estime qu'au total 58 % des personnes ayant terminé le cursus en 2005 occupaient un emploi ou étaient en cours de formation en novembre 2006. Pour ceux qui avaient suivi intégralement le cursus, ce chiffre atteignait 65 %.

Source : SSB : Mathisen (2007)

## **Initiation au norvégien et connaissance de la société :**

Le droit et le devoir de participation à des cours gratuits d'initiation au norvégien et de connaissance de la société, jusqu'à un maximum de 300 heures, concement les étrangers âgés de 16 à 55 ans a) titulaires d'un permis de séjour ou de travail en application de la loi sur l'immigration, sur lequel se fonde le permis de résidence, ou b) faisant l'objet d'une mesure de protection collective dans une situation de fuite de population massive, en application du § 8 a de la loi sur l'immigration. Les étrangers âgés de 55 à 67 et relevant des catégories de permis de séjour citées en a) ou b) ont le droit, mais non l'obligation de suivre ces enseignements. Pour ce dernier groupe de personnes, ces enseignements constitueront une condition préalable à l'attribution du permis de résidence et de la nationalité norvégienne. Le dispositif de subventions destiné à l'enseignement du norvégien a également été modifié, le financement étant désormais accordé au prorata du nombre de participants.

Pour les personnes ayant obtenu un permis de séjour avant le 1<sup>er</sup> septembre 2005, l'initiation au norvégien sera organisé selon une disposition transitoire. Celle-ci est identique au dispositif de subventions qui était en place avant le 1<sup>er</sup> septembre 2005, et elle s'appliquera pendant cinq ans à compter de cette date.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2007 a été réinstaurée la possibilité de bénéficier d'une initiation au norvégien, d'une durée maximale de 250 heures, pour les demandeurs d'asile logés dans des centres d'accueil ordinaires.

Le cercle des personnes auxquelles s'appliquent le droit et l'obligation d'un apprentissage du norvégien est plus large que celui concerné par le droit et l'obligation de participation au cursus d'intégration. Sont notamment concernées par l'initiation au norvégien et le cours de connaissance de la société, les personnes bénéficiant d'un regroupement familial et les ressortissants de pays nordiques.

- ▶ Au 30.06.2008, 31 645 personnes étaient visées par le droit et/ou l'obligation d'apprentissage du norvégien, dont 7 422 pour qui cette disposition prenait uniquement la forme d'une obligation.
- ▶ À la même date, 17 522 personnes concernées par ce droit et/ou cette obligation suivaient l'initiation au norvégien et le cours de connaissance de la société norvégienne.
- ▶ 1. Au milieu de l'année 2008, l'enseignement du norvégien organisé selon la disposition transitoire était dispensé à 11 300 immigrés adultes. Il s'agissait de personnes ayant obtenu leur titre de séjour en Norvège avant le 1<sup>er</sup> septembre 2005.
- ▶ L'apprentissage de la langue est sanctionné par deux épreuves finales, les examens nationaux de niveau 2 et 3, les compétences linguistiques exigées étant supérieures pour le niveau 3. Parmi les candidats qui se sont présentés à l'examen de niveau 2 à l'issue du premier semestre 2008, 93 % ont réussi l'épreuve orale et 54 % l'épreuve écrite. Parmi ceux qui se sont présentés à l'épreuve de niveau 3, 82 % ont réussi l'oral et 47 % l'écrit.

Source : IMDi

## **Le programme « Nouvelle chance » – mise à l’essai d’un cursus de qualification destiné aux immigrés bénéficiaires de prestations sociales à long terme :**

« Nouvelle chance » est le nom d’un projet-pilote qui donne aux immigrés bénéficiaires de prestations sociales à long terme la possibilité d’acquérir une qualification professionnelle et une indépendance financière.

- ▶ Entre 2005 et 2007, une somme globale de 50 millions de couronnes prise sur le budget de l’État a été affectée à ce projet.
- ▶ Entre 2005 et 2007, environ 900 personnes ont participé aux 25 programmes relevant du projet « Nouvelle chance ». 57 % des participants étaient des femmes.
- ▶ Au moment de leur inscription, les participants sont très éloignés du monde du travail : Presque la moitié n’ont eu aucune expérience professionnelle dans leur pays d’origine. Un homme et deux femmes sur trois n’ont pas non plus de travail rémunéré en Norvège.
- ▶ Sur les 453 participants qui ont terminé le cursus avant la fin de l’année 2007, 46 % sont ensuite entrés en formation ou ont commencé à travailler.
- ▶ La société Econ Pöyry a calculé, sur la base des données disponibles en lien avec les différents programmes, que le gain socio-économique rapporté par le projet « Nouvelle chance » pour la période 2005-2007 pourrait s’élever à 450 millions de couronnes.

Source : Rapport de l’IMDi d’avril 2008

## 8. Emploi, revenus et chômage

### L'emploi :

- ▶ Le nombre des immigrés de première génération et d'origine occidentale embauchés en Norvège s'élevait à 146 000 personnes au 4<sup>e</sup> trimestre 2007, soit 26 000 de plus que l'année précédente.
- ▶ 60 % de l'ensemble des immigrés d'origine non occidentale âgés de 15 à 74 ans ont un emploi, contre 56 % au quatrième trimestre 2006.
- ▶ Le taux d'emploi de la population immigrée s'accroît nettement à mesure de l'ancienneté de résidence en Norvège.
- ▶ S'agissant de la proportion de personnes occupant un emploi, des différences importantes se font jour entre les immigrés d'origine occidentale et non occidentale.

### Taux d'emploi parmi les immigrés de première génération âgés de 15 à 74 ans, 4<sup>e</sup> trimestre 2007

	Globalement	Hommes	Femmes
Toute la population	72 %	75 %	68 %
Immigrés de la 1 <sup>re</sup> génération au total	63 %	69 %	57 %
Immigrés de la 1 <sup>re</sup> génération originaires de pays occidentaux	73 %	76 %	68 %
Immigrés de la 1 <sup>re</sup> génération originaires de pays non occidentaux	60 %	66 %	53 %

Source : SSB

## Taux d'emploi parmi les immigrés de première génération âgés de 15 à 74 ans : groupes de pays sélectionnés. 4<sup>e</sup> trimestre 2007

Pays	Globalement	Hommes	Femmes
Pologne	77 %	83 %	64 %
Chili	71 %	74 %	67 %
Sri Lanka	69 %	76 %	61 %
Vietnam	65 %	68 %	61 %
Iran	58 %	62 %	54 %
Turquie	55 %	65 %	42 %
Afghanistan	51 %	65 %	31 %
Pakistan	48 %	64 %	31 %
Irak	46 %	55 %	32 %
Somalie	36 %	45 %	24 %

Source : SSB

### Le chômage :

Le taux de chômage officiel des immigrés est en baisse ; il évolue parallèlement à la conjoncture économique.

- ▶ Le niveau de chômage des immigrés décroît, mais la différence par rapport au reste de la population reste inchangée : il est en effet quelque trois fois supérieur au taux de chômage général.
- ▶ En février 2008, la proportion de chômeurs (pourcentage par rapport à la population active) parmi les immigrés de la première génération était inférieure de 1,4 % à celle de la même époque en 2007.

Source : SSB (chiffres fondés sur les registres de l'Agence nationale pour l'emploi, concernant les cas de chômage total)

## Pourcentage de chômeurs par rapport à la population active au 1<sup>er</sup> trimestre 2008

Groupe	Total	Hommes	Femmes
Chômeurs à temps plein enregistrés/ population globale	1,7 %	1,8 %	1,6 %
Immigrés de la 1 <sup>re</sup> génération au total	4,5 %	4,4 %	4,6 %
Pays nordiques	1,8 %	2,0 %	1,6 %
Autres pays de l'Europe de l'Ouest	1,8 %	1,8 %	1,9 %
Pays membres de l'UE en Europe de l'Est	2,4 %	2,0 %	3,2 %
Autres pays de l'Europe de l'Est	5,5 %	5,2 %	5,8 %
Amérique du Nord et Océanie	1,9 %	2,0 %	1,8 %
Asie	5,9 %	5,8 %	6,1 %
Afrique	10,6 %	11,2 %	9,4 %
Amérique latine	4,5 %	3,9 %	5,0 %

Source : SSB (chiffres fondés sur les registres de l'Agence nationale pour l'emploi, concernant les cas de chômage à temps plein)

## Comparaisons internationales :

L'OCDE établit des comparaisons avec les taux d'emploi relevés, dans les différents pays de l'OCDE, parmi les habitants nés à l'étranger. Ces statistiques sont fondées à la fois sur les enquêtes concernant l'emploi qui sont effectuées dans plusieurs États de l'OCDE, et sur d'autres sources (notamment pour le Canada, les États-Unis, le Danemark et l'Australie). Dans le cadre de ces enquêtes, les personnes interrogées constituent un échantillon représentatif de la population. On ne procède à aucune sélection particulière parmi les personnes nées à l'étranger, aussi le nombre de personnes d'origine étrangère interrogées reste-t-il limité. C'est l'une des raisons pour lesquelles les chiffres de l'emploi correspondant à cette catégorie de la population font l'objet d'une forte incertitude et doivent être interprétés avec beaucoup de prudence.

### Taux d'emploi et de chômage dans certains pays de l'OCDE, 2005, 15-64 ans

Pays	Taux d'emploi, personnes nées en Norvège	Taux d'emploi, personnes nées hors de Norvège	Taux de chômage, personnes nées en Norvège	Taux de chômage, personnes nées hors de Norvège
Norvège	75,6 %	63,3 %	4,2 %	10,6 %
Suède	74,6 %	60,7 %	7,9 %	14,9 %
Danemark	76,8 %	59,9 %	4,5 %	9,8 %
Allemagne	67,0 %	57,0 %	10,4 %	17,0 %
États-Unis	69,2 %	69,4 %	5,8 %	5,1 %
Grande-Bretagne	72,4 %	63,8 %	4,3 %	7,3 %

Source : OCDE

## Les revenus :

C'est entre autre à la relation fragile entre les immigrés et le marché du travail que les familles issues de l'immigration doivent d'avoir des revenus en général inférieurs à ceux de la moyenne de la population.

- ▶ Dans les foyers où le titulaire du salaire principal est un immigré d'origine non occidentale, le revenu global moyen était, en 2005, inférieur de 63 % à celui d'un ménage moyen.
- ▶ Sur l'ensemble des revenus de la famille, la part des prestations sociales était, en 2005, plus importante parmi les immigrés non occidentaux que dans le reste de la population (29 % contre 20 %).
- ▶ 26 % des personnes appartenant à une famille immigrée d'origine non occidentale faisaient partie de la catégorie de population à revenus faibles (selon la définition de l'OCDE), contre 5,6 % pour la population totale.
- ▶ D'une manière générale, les revenus des familles immigrées augmentent à mesure que s'allonge l'ancienneté du séjour en Norvège.

Source : SSB : Niveau et conditions de vie de différents groupes de population (2007)

## 9. Allocation d'éducation parentale et jardin d'enfants

### L'allocation d'éducation parentale :

- ▶ L'allocation d'éducation parentale est plus couramment versée pour les enfants d'origine non occidentale que pour le reste de la population en bas âge. En septembre 2006, cette allocation était versée, respectivement, à 69 et 46 % des enfants de 1 à 3 ans (aucune statistique plus récente n'est à l'heure actuelle disponible).
- ▶ Dans l'un et l'autre des deux groupes, l'allocation d'éducation parentale était moins fréquemment perçue en 2006 qu'en 1999.
- ▶ On constate des différences importantes entre les différents groupes de pays d'origine, pour ce qui est de la fréquence du recours à l'allocation d'éducation parentale. Tandis que cette aide était versée en 2006, respectivement à 82 et 81% des enfants en âge de la percevoir, nés dans des familles originaires du Pakistan et du Sri Lanka, la proportion correspondante n'était que de 58 % parmi les enfants d'origine iranienne.
- ▶ S'agissant du recours à l'allocation d'éducation parentale dans les familles originaires de pays non occidentaux, des différences importantes existent également entre les départements : de 40 % dans le Finnmark, la fréquence de cette solution atteint 76 % dans l'Østfold.

Source : SSB : Daugstad et Sandnes (2008)


### Proportion d'enfants de 1 à 3 ans pour lesquels est versée l'allocation parentale d'éducation – septembre 2006

Tous les enfants	46 %
Enfants d'origine non occidentale	69 %
Pakistan	82 %
Sri Lanka	81 %
Turquie	79 %
Maroc	78 %
Serbie et Monténégro	78 %
Somalie	78 %
Irak	76 %
Vietnam	75 %
Bosnie-Herzégovine	73 %
Iran	58 %

Source : SSB : Daugstad et Sandnes (2008)

### La fréquentation des jardins d'enfants :

- ▶ 18 900 enfants appartenant à une minorité linguistique fréquentaient les jardins d'enfants à la fin de l'année 2007, tandis que 250 000 enfants au total bénéficiaient d'une place dans l'un de ces établissements.
- ▶ Les enfants appartenant à une minorité linguistique représentaient moins de 8 % de ceux inscrits dans les jardins d'enfants en 2007. Par « minorité linguistique » il convient d'entendre une langue maternelle autre que le norvégien, le same, le suédois, le danois ou l'anglais.

- 
- ▶ Sur l'ensemble des enfants de 0 à 5 ans vivant en Norvège, 71 % bénéficiaient d'une place en jardin d'enfants (2007). La proportion d'enfants de langues minoritaires fréquentant ces établissements par rapport à l'ensemble des enfants de familles immigrées (tranche d'âge de 0 à 5 ans) était de 51 %.

Source : SSB

- ▶ À partir de l'automne 2007, a été instaurée une fréquentation minimale gratuite des jardins d'enfants, pour tous les 4-5 ans des quartiers de Groruddalen et de Søndre Nordstrand. À la mi-septembre 2007, le taux de couverture des différentes zones de Groruddalen variait entre 82 % des enfants âgés de 5 ans habitant Alna et 100 % des 4-5 ans habitant Stovner.

Source : Programme Groruddalen, zone 4.  
Rapport annuel 2007 et Programme d'action 2008

### **Taux de couverture des quartiers d'Oslo bénéficiant de la fréquentation minimale gratuite du jardin d'enfants**

<b>Quartier</b>	<b>Enfants de 4 ans (taux de couverture)</b>	<b>Enfants de 5 ans (taux de couverture)</b>
Alna	87 %	82 %
Bjerke	87 %	91,1 %
Gorud	91 %	93,3 %
Stovner	env. 100 %	env. 100 %

Source : Programme Groruddalen, zone 4.  
Rapport annuel 2007 et Programme d'action 2008

## L'évaluation linguistique :

12 communes participent à un projet visant à soumettre les enfants âgés de 4 ans à une évaluation linguistique effectuée dans les centres de protection maternelle et infantile. Le but de cette opération est de repérer les besoins en matière d'éveil linguistique, et d'orienter à un stade précoce les enfants concernés vers d'autres structures d'évaluation ou vers des mesures appropriées. Ce dispositif concerne aussi bien les enfants présentant un stade de développement du langage peu avancé, que ceux, de langue maternelle autre que le norvégien, chez qui sont décelées des lacunes dans cette langue. L'objectif à long terme est de faire en sorte que ces enfants soient dans de meilleures conditions de départ au moment d'aborder le parcours scolaire, et puissent participer aux activités socialisantes à égalité avec les autres. Les résultats obtenus feront l'objet d'une évaluation en 2008.

- ▶ L'IMDi a attribué, pour l'année 2008, 9,2 millions de couronnes à la poursuite de ces projets d'évaluation linguistiques dans les 12 communes en question.
- ▶ Au stade de la moitié de la troisième année d'application, 32 500 enfants avaient été soumis à cette évaluation, dont 7 600 vivaient dans un environnement plurilingue.
- ▶ Environ 10 % des enfants de langue maternelle norvégienne ont nécessité un suivi, contre quelque 30 % des enfants plurilingues.

## 10. Le parcours éducatif

### **Scolarité obligatoire - primaire et collège :**

- ▶ Au cours de l'automne 2007, près de 22 100 élèves recevaient un enseignement de leur langue maternelle et/ou un enseignement bilingue. Ceci représente 3,6 % de l'ensemble des élèves des écoles primaires – niveau équivalent à celui de l'année précédente.
- ▶ Un enseignement complémentaire du norvégien était dispensé à 6,5 % des élèves, ce qui correspond également au pourcentage de l'année scolaire précédente.
- ▶ Les enseignements de diverses langues maternelles et les enseignements bilingues officiellement répertoriés portaient sur 117 langues différentes, auxquelles vient s'ajouter la catégorie « langues diverses ».
- ▶ L'ourdou et le somalien étaient les langues maternelles les plus couramment enseignées, avec environ 2 500 élèves chacune.
- ▶ Près de 2 000 élèves ont reçu un enseignement de l'arabe ou en arabe.

Source : SSB

### **Lycée :**

Les élèves originaires de pays non occidentaux suivent dans une large mesure l'enseignement du lycée comme les autres élèves, mais ils mettent plus de temps à obtenir le baccalauréat. Parmi les jeunes gens d'origine étrangère,

il est aussi plus courant d'interrompre le lycée, que l'on appartienne au groupe des immigrés de la première génération, ou à leurs descendants.

**Pourcentages d'élèves ayant interrompu leur cursus (ou échoué au baccalauréat) au cours des cinq dernières années, par rapport à l'ensemble des élèves entrés au lycée au printemps 2000**

	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
Norvégiens de souche	25 %	30 %	20 %
Immigrés de la 1 <sup>re</sup> génération originaires de pays non occidentaux	42 %	49 %	34 %
Descendants d'immigrés non occidentaux	30 %	35 %	23 %

Source : SSB : Aalandslid (2007)

**Un passage plus rapide aux études supérieures :**

Les élèves d'origine non occidentale ayant obtenu le baccalauréat au printemps 2005 étaient plus nombreux que leurs camarades norvégiens sans antécédents d'immigration à entamer une formation supérieure dès l'automne suivant. La répartition de ces élèves passés directement du lycée à l'enseignement supérieur figure ci-après :

- ▶ Élèves non issus de l'immigration : 36 %  
(garçons : 31 % ; filles : 40 %)
- ▶ Élèves d'origine non occidentale : 49 % (garçons : 45 % ; filles : 52 %)

Source : SSB : Aalandslid (2007)

## La fréquentation des établissements de formation supérieure en 2006 :

Les descendants d'immigrés de la première génération (19 -24 ans) sont plus nombreux que la moyenne de cette tranche d'âge à suivre une formation supérieure, et la fréquentation d'établissement d'enseignement supérieur a fortement augmenté dans cette catégorie de la population. Entre 1997 et 2006, cette fréquentation s'est accrue de 11 % parmi les filles et de 6 % parmi les garçons de parents immigrés, contre 4 % et 1 % respectivement dans l'ensemble de cette tranche d'âge.

### Pourcentages de jeunes en formation supérieure (19-24 ans) à l'automne 2006

	Total	Hommes	Femmes
Élèves au total	31 %	25 %	37 %
Descendants (majoritairement d'origine non occidentale)	34 %	29 %	39 %
Immigrés de la 1 <sup>re</sup> génération (occidentaux et non occidentaux)	19 %	17 %	21 %

Source : SSB : Daugstad et Sandnes (2008)

## Les compétences en lecture et en calcul :

Le centre spécialisé dans la lecture de l'Université de Stavanger a réalisé, en collaboration avec le SSB, une étude portant sur les compétences en lecture et en calcul des adultes issus de l'immigration. Cette étude a révélé les faits suivants :

- ▶ Concernant la lecture, 65 % des personnes évaluées originaires d'un pays non occidental présentaient un niveau correspondant aux deux degrés les plus faibles de l'échelle utilisée, qui en compte cinq, contre 32 % dans le groupe de référence.
- ▶ Concernant les mathématiques applicables au quotidien, 73 % des immigrés se classent sur ces deux niveaux les plus faibles, contre 40 % pour le groupe de référence.
- ▶ La différence par rapport au groupe de référence est également importante dans la tranche d'âge la plus jeune (16 à 30 ans), où le nombre de descendants d'immigrés est le plus élevé.
- ▶ L'ancienneté de résidence en Norvège ne semble pas avoir d'incidence importante sur les résultats obtenus.

Source : Gabrielsen et Lagerstrøm (2007)

## 11. La Protection de l'enfance

Les enfants faisant partie du groupe des immigrés de première génération sont surreprésentés parmi les cas nécessitant le recours aux services de la Protection de l'enfance :

- ▶ Parmi ces enfants (0–22 ans), 58 sur 1 000 ont fait l'objet d'une intervention de ces services en 2004. Pour les enfants sans antécédents d'immigration, le chiffre correspondant était de 25 pour 1 000, et de 39 pour 1 000 pour les descendants d'immigrés.
- ▶ 6,7 pour 1 000 des enfants immigrés de première génération (0–17 ans) ont été confiés à la Protection de l'enfance en 2004, contre 3,1 pour 1 000 parmi les descendants d'immigrés et 5,4 pour 1 000 pour les enfants de parents norvégiens.

Source : SSB : Allertsen et Kalve (2006)

## 12. Les mariages forcés

- ▶ Le droit de choisir soi-même son conjoint est inscrit dans les conventions internationales.
- ▶ La pratique du mariage forcé est interdite par l'article 222 du code pénal, et passible d'une peine d'emprisonnement de 6 ans.
- ▶ Divers organismes et instances d'assistance sociale font état d'un renforcement du phénomène en Norvège. Il n'existe pas de données certaines qui permettent d'établir le nombre de filles et de garçons vivant en Norvège qui font l'objet de pressions et de contraintes en vue d'un mariage. Le nombre des affaires de mariages forcés et l'ampleur des problèmes qui en découlent, tels qu'ils apparaissent dans certains domaines du dispositif d'aide aux immigrés, figurent dans l'étude de Bredal et Skjerven (2007).
- ▶ Depuis sa création en 2004, le groupe de travail consacré à la lutte contre les mariages forcés a reçu 490 appels sur ce thème.
- ▶ Le groupe de travail s'est vu adresser 93 demandes au cours du premier semestre 2008 (contre 101 durant le premier semestre 2007).

## 13. Les mutilations sexuelles

La loi sur l'interdiction des mutilations sexuelles est entrée en vigueur en 1996. Elle prévoit une peine de prison allant jusqu'à huit ans pour toute personne qui commet de tels actes ou y contribue. En 2004, une disposition complémentaire a été intégrée à la loi, imposant aux professionnels et aux employés travaillant dans les jardins d'enfants, les services de protection de l'enfance, les services sociaux et de santé, les écoles, les structures de loisirs scolaires et les communautés religieuses de signaler les cas de mutilations sexuelles ou de s'efforcer de lutter d'autres manières contre ces pratiques.

Si l'on ne dispose pas de données précises permettant de mesurer l'ampleur du problème en Norvège, l'Institut de recherches en sciences sociales (*Institutt for samfunnsforskning*) a réalisé une étude répertoriant les cas connus de la Protection de l'enfance et des services de santé, des établissements scolaires et jardins d'enfants en 2006 et 2007 :

- ▶ Les statistiques du SSB montrent qu'environ 3 700 fillettes sont actuellement dans la tranche d'âge où l'excision est couramment pratiquée dans leurs pays d'origine.
- ▶ Le nombre des cas de mutilations sexuelles signalés en Norvège se monte au total à 15 – 5 en 2006 et 10 en 2007.

- ▶ Le rapport conclut que le phénomène a une ampleur limitée, compte tenu de l'importance du groupe de population concerné, et que de nombreux ressortissants étrangers ont renoncé à cette pratique.

Source : ISF : Lidén og Bentzen (2007)



## 14. La criminalité

Dans les statistiques concernant la criminalité, on constate une surreprésentation des immigrés d'origine non occidentale, aussi bien parmi les victimes, que parmi les inculpés et les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation. À l'intérieur de ce même groupe, la catégorie des jeunes hommes est celle pour laquelle cette surreprésentation culmine. Il est cependant important de rappeler qu'il existe un lien statistique étroit entre le fait d'être inculpé pour des actes criminels et d'autres variables relevant des conditions de vie. Les problèmes sociaux et de niveau de vie, qui sont plus marqués dans la population d'origine non occidentale, expliquent pour une bonne part ces chiffres supérieurs à la moyenne. La probabilité qu'un jeune d'origine non occidentale ne commette pas de délits baisse fortement lorsqu'elle est confrontée aux autres variables caractéristiques et aux paramètres relatifs aux conditions de vie.

- ▶ Le SSB a étudié les crimes et délits commis dans la période 1992–2001 par des personnes nées en 1977 (et domiciliées en Norvège en 1992, c'est-à-dire qui n'étaient pas entrées sur le territoire à une date ultérieure). 17 % des personnes appartenant à ce groupe et ayant des origines non occidentales avaient commis un acte contraire à la loi au cours de cette période ; le chiffre correspondant pour les jeunes Norvégiens était de 10 %.

Source : SSB : Daugstad (2006)

Les ressortissants d'origine non occidentale sont surreprésentés parmi les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation.

- ▶ En 2002, 13,5 Norvégiens de souche sur 1 000 ont été condamnés pour des faits criminels. Le chiffre correspondant était de 11,5 pour 1 000 dans le groupe des immigrés d'origine occidentale, et de 30 pour 1 000 parmi les immigrés originaires de pays non occidentaux. La moyenne d'âge peu élevée de la population immigrée explique également certains aspects de cette surreprésentation.

Source : SSB : Østby (2004)

L'étude sur les conditions de vie réalisée par le SSB pour l'année 2005/2006, dans laquelle sont interrogées des personnes originaires de dix pays différents, montre que les immigrés :

- ▶ Sont un peu plus exposés à des actes de violence que ne l'est la population considérée globalement ;
- ▶ Sont aussi exposés que le reste de la population à des menaces ;
- ▶ Sont moins exposés que le reste de la population à des risques de vol et de dégradation de biens matériels.

Source : SSB : Blom et Henriksen (2008)

## **Le recours aux centres d'hébergement de secours parmi les femmes d'origine étrangère :**

- ▶ En 2006, 56 % des personnes logées dans des centres d'hébergement de secours étaient d'origine étrangère, ce qui représente une augmentation de 45 % par rapport à 2003.
- ▶ Presque un tiers des personnes hébergées d'origine étrangère avaient subi des violences commises par des hommes sans antécédents d'immigration (en 2006).
- ▶ 55 % des femmes hébergées dans les centres d'hébergement de secours ne parlaient pas norvégien ou n'avaient qu'une connaissance limitée de cette langue.
- ▶ Dans le cas des femmes d'origine étrangère, il s'avérait plus couramment que la police, un membre de la famille, un ami ou une connaissance ait pris contact en leur nom avec le centre d'hébergement de secours.

Source : SSB : Kleven et Lien (2007)


## 15. La participation électorale

Les Norvégiens ont le droit de vote aux élections législatives à partir de l'âge de 18 ans. Les ressortissants étrangers domiciliés en Norvège depuis trois ans au moins jouissent du droit de vote aux élections municipales et départementales, au même titre que les Norvégiens.

### **La participation aux élections législatives de 2005 :**

La participation des personnes issues de l'immigration non occidentale aux élections parlementaires de 2005 était de 49 %, contre 53 % pour toutes les personnes d'origine étrangère et 78 % pour l'ensemble des Norvégiens. La participation électorale est très variable entre les différents groupes d'immigrés d'origine non occidentale. En outre, il n'existe pas de lien clair entre la participation électorale et le degré d'intégration dans divers environnements sociaux, comme celui, par exemple, du monde du travail :

- ▶ Les jeunes d'origine somalienne (18-21 ans) présentent à peu près le même taux de participation électorale que les jeunes Norvégiens (52 et 55 % respectivement), bien que les chiffres révélateurs de leur niveau de vie soient par ailleurs faibles.
- ▶ Les femmes originaires du Pakistan votent davantage que celles venues du Vietnam, bien qu'elles soient beaucoup moins nombreuses à travailler.

- 
- ▶ Les femmes d'origine sri-lankaise ont voté à 69 %, ce qui ne représente que 9 points de moins que la moyenne de la population féminine.
  - ▶ Les groupes de population originaires des Balkans sont ceux qui participent le moins aux élections, même s'ils sont par ailleurs très impliqués dans la vie de la société.
  - ▶ Le taux de participation des femmes d'origine non occidentale était supérieur d'environ 2 % à celui de leurs congénères masculins.

Source : SSB : Aalandslid (2006)

### **La participation aux élections municipales et départementales en 2007 :**

La participation aux élections municipales et départementales de 2007 a été beaucoup plus faible parmi les personnes issues de l'immigration que ce n'était le cas dans le reste de la population. Un certain nombre de changements ont été observés par rapport aux scrutins de 2003 et 1999 :

- ▶ La participation des immigrés d'origine non occidentale considérés globalement, qu'ils soient ou non détenteurs de la nationalité norvégienne, était de 34 %, tandis que celle de la population totale était de 62 %.
- ▶ Les immigrés d'Europe de l'Est se distinguent par une participation électorale particulièrement faible.
- ▶ Les femmes d'origine étrangère votent un peu plus que les hommes, les personnes âgées plus que les jeunes, et la participation la plus forte est relevée chez les personnes qui ont la plus longue ancienneté de résidence en Norvège.

Source : SSB

## 16. Les attitudes de la population vis-à-vis de l'immigration et de l'intégration

Le baromètre de l'intégration publié par l'IMDi, qui décrit les attitudes relevées dans la population à propos de l'immigration et de l'intégration, révèle notamment les faits suivants :

- ▶ Plus de 5 personnes sur 10 estiment que la Norvège devrait accueillir davantage de réfugiés.
- ▶ Près de 5 sur 10 pensent que la Norvège continuera à avoir besoin de davantage de main-d'œuvre d'origine non européenne.
- ▶ Près de 5 sur 10 expriment du scepticisme concernant l'immigration, en réagissant positivement à l'affirmation selon laquelle il serait préférable de « ne pas laisser entrer davantage d'immigrés en Norvège ».
- ▶ 5 sur 10 également pensent que l'intégration fonctionne plutôt mal, et la proportion des attitudes critiques tend à s'accroître.
- ▶ Près de 9 sur 10 sont d'avis que les immigrés se trouvent parfois confrontés à des situations de discrimination.

Source : IMDi : Baromètre de l'intégration 2007 (une nouvelle édition sera publiée au cours de l'automne 2008)

L'étude du SSB sur les attitudes vis-à-vis des immigrés et de l'intégration révèle que la population exprime davantage de bienveillance en 2007 que ce n'était le cas en 2006 :

- ▶ 7 personnes interrogées sur 10 sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec l'idée d'une utilité des immigrés dans le monde du travail en Norvège.
- ▶ 9 sur 10 pensent que tous les immigrés devraient avoir les mêmes possibilités professionnelles que les Norvégiens de souche. Sur ces deux points, la « bonne volonté » que traduisent les réponses est plus marquée qu'en 2006.
- ▶ La moitié des personnes interrogées estiment qu'il n'y a pas lieu de modifier les conditions d'accès au permis de séjour qui sont réservées aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, 4 sur 10 qu'il devrait être plus difficile à obtenir, et près de 1 personne sur 10 pense qu'il serait souhaitable de rendre cet accès plus aisé.
- ▶ 3 personnes interrogées sur 10 sont convaincues que les immigrés abusent de la protection sociale, tandis que cette thèse est réfutée par quasiment la moitié des sondés.
- ▶ Aux yeux des deux tiers des Norvégiens, la présence des immigrés est surtout enrichissante du point de vue de la vie culturelle, tandis que pour un tiers, les immigrés constituent essentiellement une source d'insécurité au sein de la société.
- ▶ 4 à 5 personnes sur 10 sont d'avis que les immigrés devraient chercher à ressembler autant que possible aux Norvégiens.

- ▶ Plus les contacts avec les immigrés sont nourris, plus les attitudes sont bienveillantes. En outre, des paramètres tels que l'âge, le sexe, le niveau de formation, le quartier et la région d'habitation influent sur le regard que l'on porte sur l'immigration.

Source : SSB : Blom (2007)

## 17. Oslo

### **Chiffres de la population d'origine immigrée :**

Au début de l'année 2008, près de 140 000 immigrés vivaient à Oslo, dont presque 116 000 d'origine non occidentale. La population d'origine non occidentale, qui représente 21 % de la population de la commune, se répartit de façon très inégale entre les différents quartiers (au 1<sup>er</sup> janvier 2008) :

- ▶ Les immigrés d'origine non occidentale constituent une part importante de la population des quartiers de l'Est et du Sud-est, tels que Søndre Nordstrand, Alna, Stovner, Grorud, Bjerke et la Vieille ville.
- ▶ Cette proportion est plus faible dans les quartiers de l'Ouest comme Nordstrand, Vestre Aker, Nordre Aker et Ullern.

Source : SSB

**La population d'origine immigrée à Oslo : répartition entre les différents quartiers (Forêt d'Oslo, Centre et « quartiers non mentionnés » exclus), 1.1.2008**

Quartier	Nombre d'immigrés dans le quartier	Nombre d'immigrés non occidentaux	Proportion de personnes d'origine non occidentale dans le quartier
Toute la ville d'Oslo	139 878	115 574	21 %
La vieille ville	13 324	11 531	29 %
Grünerløkka	11 478	9 343	22 %
Sagene	6 940	5 571	17 %
St. Hanshaugen	5 875	3 673	12 %
Frogner	9 038	4 701	10 %
Ullern	3 789	2 266	8 %
Vestre Aker	5 222	3 074	7 %
Nordre Aker	5 641	3 814	9 %
Bjerke	8 982	8 179	31 %
Grorud	9 659	9 117	36 %
Stovner	11 926	11 322	39 %
Alna	18 269	17 325	38 %
Østsjælland	8 058	6 847	15 %
Nordstrand	5 381	3 832	9 %
Søndre Nordstrand	15 447	14 420	41 %

Source : SSB

## **Jardin d'enfants et allocation d'éducation parentale :**

- ▶ En 2007, 48 % des enfants d'Oslo, âgés de 0 à 5 et appartenant à une minorité linguistique et culturelle fréquentaient le jardin d'enfants. Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne nationale enregistrée pour les enfants des groupes linguistiques minoritaires (51 %), et plus faible que celle de l'ensemble de la population enfantine d'Oslo (entre 0 et 5 ans), à savoir 65 %.

Source : SSB

- ▶ En 2006, une allocation d'éducation parentale était versée pour 75 % de l'ensemble des enfants de 1 et 2 ans d'origine non occidentale vivant à Oslo. Ceci représente le double du pourcentage moyen constaté pour l'ensemble des enfants de cet âge résidant à Oslo, soit 37 %. La moyenne nationale pour les enfants d'origine non occidentale est de 65 %.

Source : SSB : Daugstad et Sandnes (2008)

## **Le parcours éducatif :**

Les élèves d'origine non occidentale sont plus nombreux à interrompre leur cursus au lycée que ce n'est le cas des élèves sans antécédents d'immigration, et ce à Oslo comme dans le reste de la Norvège :

- ▶ 22 % des élèves norvégiens d'origine, scolarisés à Oslo et ayant commencé le cursus de base à l'automne 2000, ont interrompu le lycée au cours des cinq années suivantes.

- ▶ Au cours de la même période, 44 % des élèves d'Oslo issus de l'immigration non occidentale (première génération) ont fait de même. Jusqu'à 51 % des garçons appartenant à ce groupe ont quitté le lycée, contre 37 % de filles. La proportion de descendants d'immigrés d'origine non occidentale qui ont également interrompu leur cursus est légèrement inférieure (32 %).

Source : SSB : Aalandslid (2007)

### **L'emploi :**

- ▶ Au 4<sup>e</sup> trimestre 2007, 50 % des femmes immigrées de la première génération d'origine non occidentale vivant à Oslo étaient intégrées au monde du travail, contre 64 % des hommes. Ce niveau est légèrement inférieur à la moyenne nationale relevée pour les femmes et les hommes d'origine non occidentale (53 % et 66 % respectivement).
- ▶ Sur les 12 communes comptant la population d'origine non occidentale la plus importante, Oslo arrivait à la 10<sup>e</sup> place pour ce qui est du taux d'emploi dans cette catégorie d'habitants (4<sup>e</sup> trimestre 2007).

Source : SSB

## 18. Les aspects financiers – quelques chiffres-clefs concernant le budget de l'État

Affectation	Proposition 2008
Poste 650 : Direction de l'Intégration et de la Diversité (frais de fonctionnement)	153 600 000
Poste 651 : Domiciliation et intégration des réfugiés, et mesures en faveur des immigrés (comprend notamment l'aide financière à l'intégration et la subvention destinée à l'enseignement du norvégien et de la connaissance de la société)	4 344 350 000
Poste 652 : Commission de liaison entre la population immigrée et les pouvoirs publics	5 300 000
Poste 690 : Direction de l'Immigration (comprend notamment les frais de fonctionnement de l'UDI et des centres d'accueil relevant de l'État)	1 810 400 000
Poste 691 : Commission de recours en matière d'immigration (frais de fonctionnement)	123 238 000
<b>Total</b>	<b>6 436 888 000</b>

Source : St.prp. nr. 1 (2007–2008) for AID/Bud. Innst. S. nr. 5 (2007–2008), St.prp. nr. 59 (2007–2008)/Innst. S. nr. 270 (2007–2008).

## 19. Les organismes d'envergure nationale 2007

Les organismes suivants, d'envergure nationale, consacrés à la question de l'immigration ont reçu une subvention de l'État en 2007 :

- ▶ Norsk Organisasjon for Asylsøkere (NOAS – Organisation nationale des demandeurs d'asile) : [www.noas.org](http://www.noas.org)
- ▶ Organisasjonen Mot Offentlig Diskriminering (OMOD – Organisation de lutte contre la discrimination dans les services publics) : [www.omod.no](http://www.omod.no)
- ▶ MIRA Ressurscenter for innvandrere- og flyktningkvinner (Centre de ressources du MIRA pour les femmes immigrées et réfugiées) : [www.mirasenteret.no](http://www.mirasenteret.no)
- ▶ Innvandrernes Landsorganisasjon (INLO – Organisation nationale des immigrés) : [www.inlo.no](http://www.inlo.no)
- ▶ Antirasistisk Senter (Centre antiraciste) : [www.antirasistisk-senter.no](http://www.antirasistisk-senter.no)
- ▶ Selvhjelp for innvandrere og flyktninger (SEIF – Auto-assistance des immigrés et réfugiés) : [www.seif.no](http://www.seif.no)
- ▶ Kristent Interkulturelt Arbeid (KIA – Œuvres interculturelles chrétiennes) : [www.kianorge.no](http://www.kianorge.no)
- ▶ SOS Rasisme (SOS Racisme) : [www.sos-rasisme.no](http://www.sos-rasisme.no)

- ▶ Human Rights Service (HRS – Service des droits de l’homme) :  
[www.rights.no](http://www.rights.no)
- ▶ Afrikan Youth in Norway (AYIN – Jeunesse africaine en Norvège) :  
[www.afrikanyouth.org](http://www.afrikanyouth.org)

## 20. Les organisations non gouvernementales

L'IMDi a mis en place une coopération permanente, au niveau de son secrétariat général, avec les organisations non gouvernementales suivantes :

- ▶ FLYKTNINGHJELPEN (Norwegian Refugee Council / Office norvégien pour les réfugiés) [www.flyktninghjelpen.no](http://www.flyktninghjelpen.no)
- ▶ KIRKENS NØDHJELP (Organisation caritative de l'Église norvégienne) [www.nca.no](http://www.nca.no)
- ▶ NORSK FOLKEHJELP (Secours populaire norvégien) [www.folkehjelp.no](http://www.folkehjelp.no)
- ▶ REDD BARNA (Save the Children – Fondation d'aide à l'enfance) [www.reddbarna.no](http://www.reddbarna.no)
- ▶ RØDE KORS (Croix-Rouge) [www.rodekors.no](http://www.rodekors.no)

Le but de cette coopération est notamment d'échanger les expériences acquises et de contribuer à ce que ces organismes jouent un rôle actif dans le processus d'insertion et d'intégration.

## 21. Quelques adresses Internet utiles pour un complément d'information

Le bulletin de l'IMDi met à disposition une information régulièrement actualisée sur les thèmes de l'intégration, de la diversité et de l'immigration. Pour prendre contact, rendez-vous sur le site . Nous indiquons ci-après un certain nombre d'adresses Internet utiles, qui vous permettront également de vous renseigner davantage sur ces questions.

### **Organismes norvégiens :**

- ▶ Pages Internet du Ministère du Travail et de l'Inclusion sociale (Arbeids- og inkluderingsdepartementet – AID)  
[www.innvandring.no](http://www.innvandring.no) et [www.integrering.no](http://www.integrering.no),  
tél. +47 22 24 90 90
- ▶ Barne- og likestillingsdepartementet (Ministère de l'Enfance et de l'Égalité)  
[www.tvangsekteskap.no](http://www.tvangsekteskap.no)
- ▶ Barnas og ungdommens innvandringsportal (Portail Internet de l'enfance et de la jeunesse immigrées)  
[www.bip.no](http://www.bip.no)
- ▶ Integrerings- og mangfoldsdirektoratet (Direction de l'Intégration et de la Diversité)  
[www.imdi.no](http://www.imdi.no), tél. +47 24 16 88 00

- ▶ International Organization for Migration (Organisation Internationale des Migrations)  
[www.iom.no](http://www.iom.no), tél. +47 23 10 53 20
- ▶ Internasjonal migrasjon og etniske relasjoner (Migrations internationales et relations interethniques) :  
[www.forskningsradet.no/imer](http://www.forskningsradet.no/imer), tél. +47 22 03 70 00
- ▶ Commission de liaison entre la population immigrée et les pouvoirs publics :  
[www.kim.no](http://www.kim.no), tél. +47 24 16 89 90
- ▶ KS – Kommunesektorens interesse- og arbeidsgiverorganisasjon (Organisation des services administratifs communaux)  
[www.ks.no](http://www.ks.no), tél. +47 24 13 26 00
- ▶ Likestillings- og diskrimineringsombudet (Médiateur chargé de l'égalité des chances et de la lutte contre la discrimination)  
[www.ldo.no](http://www.ldo.no), tél. +47 24 05 59 50
- ▶ Nasjonal kompetanseenhet for minoritetshelse (Centre national de recherche sur la santé des populations minoritaires)  
[www.nakmi.no](http://www.nakmi.no), tél. +47 23 01 60 60
- ▶ Nasjonalt tolkeregiater (Registre national des interprètes)  
[www.tolkeportalen.no](http://www.tolkeportalen.no)
- ▶ Nasjonalt senter for flerkulturell opplæring (NAFO – Centre national d'apprentissage multiculturel)  
<http://www.hio.no/enheter/nafo>, tél. +47 22 45 20 00
- ▶ Nettsted for språklige minoriteter (Site Internet des minorités linguistiques)  
[www.bazar.deichman.no](http://www.bazar.deichman.no)

- ▶ Norsk Organisasjon for Asylsøkere (NOAS – Organisation nationale des demandeurs d’asile) [www.noas.org](http://www.noas.org), tél. +47 22 36 56 60
- ▶ Norsk senter for flerkulturell verdiskaping (Centre norvégien pour la création de valeur multiculturelle) [www.flerkulturell.no](http://www.flerkulturell.no), tél. +47 32 82 30 00
- ▶ Ny i Norge (« Nouveau en Norvège ») [www.nyinorge.no](http://www.nyinorge.no)
- ▶ Organisasjonen Mot Offentlig Diskriminering (Organisation de lutte contre la discrimination dans les services publics) : [www.omod.no](http://www.omod.no), tél. +47 22 20 87 37
- ▶ Statistisk sentralbyrå (Bureau national des statistiques) [www.ssb.no/innvandring](http://www.ssb.no/innvandring), tél. +47 21 09 00 00
- ▶ Utlendingsforvaltningens fagenhet for landinformasjon (Centre d’information sur les pays d’origine des immigrés) [www.landinfo.no](http://www.landinfo.no), tél. +47 23 30 94 70
- ▶ Utlendingsdirektoratet (Direction de l’immigration) [www.udi.no](http://www.udi.no), tél. +47 23 35 15 00
- ▶ Utlendingsnemnda (Commission de recours en matière d’immigration) [www.une.no](http://www.une.no), tél. +47 21 08 50 00
- ▶ VOX Læring for arbeidslivet (Institut de formation à la vie professionnelle) [www.vox.no](http://www.vox.no)

## **Instances et organismes internationaux :**

- ▶ Commission européenne
  - Action contre la discrimination, Société Civile  
[http://ec.europa.eu/employment\\_social/fundamental\\_rights/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/fundamental_rights/index_en.htm)
- ▶ Conseil européen des réfugiés et des exilés (ECRE/ CERE)  
[www.ecre.org](http://www.ecre.org)
- ▶ Centre européen de recherches sur les migrations et les relations interethniques, [www.ercomer.org](http://www.ercomer.org)
- ▶ Centre international pour le développement des politiques migratoires  
[www.icmpd.org](http://www.icmpd.org)
- ▶ Organisation internationale des migrations (IOM/OIM)  
[www.iom.ch](http://www.iom.ch)
- ▶ Metropolis  
[www.international.metropolis.net](http://www.international.metropolis.net)
- ▶ Migration Information Source (site d'information du MPI/IPM sur les migrations)  
[www.migrationinformation.org](http://www.migrationinformation.org)
- ▶ Migration Policy Group (MPG – Groupe de réflexion sur les politiques migratoires)  
[www.migpolgroup.com](http://www.migpolgroup.com)
- ▶ OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques  
[www.oecd.org/migration](http://www.oecd.org/migration)
- ▶ Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (UNHCR/HCNUR), [www.unhcr.org](http://www.unhcr.org)

## 22. Documentation de référence

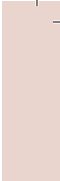

Allertsen, L. et Kalve, T. (2006) : *Innvandrerbarn i barnevernet 2004* (« Les enfants de l'immigration et la Protection de l'enfance en 2004 »). Rapport n° 2006/19 du SSB. Oslo-Kongsvinger : Statistisk sentralbyrå

Ministère du Travail et de l'Inclusion sociale (2007) : *Asylsøkere får tilbud om norskopplæring* (« L'offre d'apprentissage du norvégien à l'intention des demandeurs d'asile ») Communiqué de presse n° 104-2007. Téléchargé le 11 juillet 2008 sur : [www.regjeringen.no/nb/dep/aid/pressemeldinger/2007/Asylsokjarar-far-tilbod-om-norskopplarin.html?id=479659](http://www.regjeringen.no/nb/dep/aid/pressemeldinger/2007/Asylsokjarar-far-tilbod-om-norskopplarin.html?id=479659)

Bergh, J., Bjørklund, T. et Aalandslid, V. (2008) : *Ikke-vestlige innvandrere og kommunevalget 2007: Stemmer til venstre, men ikke venstreorientert* (« Les immigrés d'origine non occidentale et les élections municipales de 2007 : un vote à gauche sans idéologie »). Dans *Samfunnsspeilet 2008/2*. Oslo : Statistisk sentralbyrå

Blom, Svein (2007) : *Holdninger til innvandrere og innvandring 2007* (« Les attitudes envers l'immigration et les immigrés en 2007 »). Rapport n° 2007/44 du SSB. Oslo-Kongsvinger : Statistisk sentralbyrå



Blom, S. et Henriksen, K. (2008) : *Levekår blant innvandrere i Norge 2005/2006* (« Les conditions de vie des immigrés en Norvège, 2005/2006 ») Rapport n° 2008/5 du SSB. Oslo-Kongsvinger : Statistisk sentralbyrå



Bredal, A. et Skjerven, L. (2007) : *Tvangsekteskap i hjelpeapparatet. Omfang og utfordringer* (« Le traitement des mariages forcés par le dispositif d'aide sociale. Ampleur et défis »). Senter for kvinne- og kjønnsforskning (Centre de recherche sur la condition féminine et l'égalité entre les sexes). Universit t d'Oslo

Daugstad, Gunnlaug (2006) : *Grensel s kj rlighet ? Familieinnvandring og ekteskapsm nstre i det flerkulturelle Norge* (« Un amour sans limites ? Immigration familiale et mod les matrimoniaux dans la Norv ge multiculturelle »). Rapport 2006/39 du SSB. Oslo-Kongsvinger : Statistisk sentralbyr 


Daugstad, Gunnlaug (r dactrice) (2007) : *Fakta om innvandrere og deres etterkommere 2007. Hva tallene kan fortelle?* (« Quelques faits de 2007 concernant les immigr s et leurs descendants : ce que peuvent dire les chiffres ») Note n  2007/56 du SSB. Oslo-Kongsvinger : Statistisk sentralbyr 



Daugstad, G. et Sandnes, T. (2008) : *Gender and Migration. Similarities and disparities among women and men in the immigrant population* (« Immigration et r partition des r les entre les sexes. Similitudes et disparit s entre hommes et femmes de la population immigr e »). Rapport n  2008/10 du SSB. Oslo-Kongsvinger : Statistisk sentralbyr 

*Integreringsbarometeret 2007 – om befolkningens holdninger til integrerings- og mangfoldssp rsm l (2007)* (« Barom tre de l'int gration 2007 – Attitudes de la population vis- -vis des questions d'immigration et de diversit  ») : Rapport n  2007/7 de l'IMDi. Oslo : Integrerings- og mangfoldsdirektoratet


Gabrielsen, E. et Lagerstr m, B.O. (2007) : *Med annen bakgrunn. Lese- og regneferdigheter blant voksne innvandrere* (« Un autre




contexte. Compétences en lecture et calcul des adultes issus de l'immigration »). Stavanger : Universitetet i Stavanger

Groruddalssatsingen – programområde 4. *Oppvekst, utdanning, levekår, kulturaktiviteter og inkludering* (« Le programme Groruddalen – zone 4. Enfance, parcours éducatif, conditions de vie, activités culturelles et intégration »). *Rapport annuel 2007 et Plan d'action 2008*. Oslo : Oslo kommune

Kavli, H., Hagelund, A. et Bråthen, M. (2007) : *Med rett til å lære og plikt til å delta. En evaluering av introduksjonsordningen for nyankomne flyktninger og innvandrere* (« Droit d'apprendre et devoir de participation. Évaluation du dispositif d'intégration des nouveaux réfugiés et immigrants »). Rapport n° 2007:34 du Fafo. Oslo : Fafo



Kleven, L. et Lien, S. (2007) : *Rapportering fra krisesentrene 2006* (« Rapport 2006 des centres d'hébergement de secours »). Rapport n° 2007/32 du SSB. Oslo-Kongsvinger : Statistisk sentralbyrå



Lidén, H et Bentzen, T. (2007) : *Kjønnslemlestelse i Norge* (« Les mutilations sexuelles en Norvège »). Rapport n° 2008/008 de l'ISF. Oslo : Institutt for samfunnsforskning

*Fra sosialhjelp til arbeid – Resultater fra 25 Ny sjanse-prosjekter* (« De l'aide sociale au travail – les résultats des 25 projets Nouvelle chance »). Rapport n° 2008/4 de l'IMDi. Oslo : Integrerings- og mangfoldsdirektoratet

Mathisen, B. (2007) : *Monitor for introduksjonsordningen 2007* (« Rapport de contrôle 2007 relatif au dispositif d'intégration »). Rapport n° 2007/43 du SSB. Oslo : Statistisk sentralbyrå

Skardhamar, Torbjørn (2006) : *Kriminalitet gjennom ungdomstiden blant nordmenn og ikke-vestlige innvandrere. En analyse av fødselskullet 1977* (« La criminalité des jeunes : comparaison entre les Norvégiens de souche et les jeunes d'origine non occidentale. Analyse du groupe de population né en 1977 »). Rapport n° 2006/33 du SSB. Oslo : Statistisk sentralbyrå

Utlendingsdirektoratet : *Årsrapport 2007* (Rapport annuel 2007 de la Direction de l'immigration)

*Vi blir... Om arbeidsinnvandring fra Polen og Baltikum* (« Nous resterons... De l'immigration de travail en provenance de Pologne et des pays baltes »). Rapport n° 2008/1 de l'IMDi. Oslo : Integrerings- og mangfoldsdirektoratet

Østby, Lars (rédacteur) (2004) : *Innvandrere i Norge, hvem er de, og hvordan går det med dem? Del II, levekår* (« Les immigrés en Norvège : qui sont-ils, que deviennent-ils ? Partie II : Les conditions de vie »). Rapport n° 2004/66 du SSB. Oslo : Statistisk sentralbyrå

*Økonomi og levekår for ulike grupper 2007* (« Niveau et conditions de vie de différents groupes de population en 2007 » (2008) : Rapport n° 2008/19 du SSB. Oslo : Statistisk sentralbyrå

Øia, T. et Vestel, V. (2007) : *Møter i det flerkulturelle Norge* (« Rencontres dans la Norvège multiculturelle »). Rapport n° 21/07 du NOVA. Oslo : NOVA

Aalandslid, Vebjørn (rédacteur) (2007) : *Innvandrerers demografi og levekår i 12 kommuner* (« Démographie et conditions de vie des immigrés dans 12 communes »). Rapport SSB n° 2007/24 du SSB. Oslo-Kongsvinger : Statistisk sentralbyrå



Integrerings- og mangfoldsdirektoratet

**Integrerings- og mangfoldsdirektoratet**

Adresse postale : Postboks 8059 Dep, 0031 Oslo

Standard : 24 16 88 00

Courriel : [post@imdi.no](mailto:post@imdi.no)

Demande de publications :

[bestilling@imdi.no](mailto:bestilling@imdi.no)

Téléphone du service de communication : +47 917 55 351

Courriel : [presse@imdi.no](mailto:presse@imdi.no)

Tirage : 2000

ISBN : 978-82-92757-49-9 iFAKTA édition papier

ISBN : 978-82-92757-50-5 iFAKTA format électronique

[www.imdi.no](http://www.imdi.no)  
[www.inytt.no](http://www.inytt.no)



ISBN 978-82-92757-49-9



9 788292 757499